



Rapport d'Etude-Diagnostic GUINEE

**Pour la formulation participative des axes
stratégiques prioritaires nationaux pour le futur du
Programme Régional de Conservation de la zone
Côtère et Marine en Afrique de l'Ouest**

**Mamadou Saliou DIALLO
Consultant**

Conakry, juillet 2011

TABLE DES MATIERES

	Page
Avant-propos	3
Sigles et Abréviations	4
Résumé Exécutif	5
Introduction	7
Etat actuel de la conservation et de la gestion des zones marines et côtières	8
Facteurs de pression sur les zones côtières et marines	19
Priorités et besoins en termes de conservation et de gestion	22
Défis en termes de conservation et de gestion durable	25
Cartographie des principaux acteurs actifs dans le domaine de la conservation et de la gestion des zones côtières et marines dans le pays	28
Cartographie des initiatives en cours dans les secteurs de la conservation et de la gestion des zones côtières et marines	31
Recommandations	33
Annexe	35
Bibliographie	37

Avant-Propos

Les termes de référence de ce travail le situent dans la cadre d'un processus de formulation qui vise l'identification et la priorisation d'axes stratégiques de programmation pour le futur du Programme Régional de Conservation de la zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest (PRCM). Ces axes doivent être développés sur la base de discussion autour de diagnostics nationaux. Le résultat attendu est un diagnostic qui va permettre l'établissement de priorités nationales dans la perspective du futur PRCM.

Ce travail de diagnostic a été fait conformément aux termes de référence présentés en annexe dans des délais relativement limités. Au lieu d'une étude de terrain selon une approche de recherche exhaustive, le consultant a plutôt procédé à une lecture-synthèse de plusieurs documents auxquels il a pu accéder et qu'il a exploités avec soin.

Le présent rapport est donc un document de travail qui sera distribué au moins deux semaines à l'avance à toutes les structures qui prendront part à un atelier de deux jours qui se tiendra à Conakry les 7 et 8 septembre 2011. Les personnes désignées pour représenter leurs structures respectives auront donc le temps nécessaire pour apporter leur contribution en vue d'arriver à un consensus sur les priorités nationales à considérer comme devant être prises en compte dans la formulation du futur PRCM.

□

Sigles et Abréviations

ADAM	Association pour le Développement Agricole de la Mangrove
ADEPAG	Association pour le Développement de la Pêche Artisanale en Guinée
AGEMAF	Association Guinéenne de Protection de l'Environnement Marin et Fluvial
AGRETAGE	Association Guinéenne pour la Recherche et la Promotion de Technologies en Environnement
AMP	Aire Marine Protégée
BIOMAC	West African Marine and Coastal Biodiversity Network
CERE	Centre d'Etude et de Recherche en Environnement
CERESCOR	Centre de Recherche Scientifique Océanographique de Rogbanè
CMC	Charente Maritime Coopération
CNSHB	Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura
CNSP	Centre National de Surveillance des Pêches
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CPEMMZC	Centre de Protection Environnementale du Milieu Marin et de la Zone Côtière
CRD	Commune Rurale de Développement
CSRP	Commission Sous Régionale des Pêches
CTRN	Conseil Transitoire de Redressement National
DNA	Direction Nationale de l'Agriculture
DNA	Direction Nationale de l'Assainissement
DNAT	Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire
DNDI	Direction Nationale du Développement Industriel
DNE	Direction Nationale de l'Environnement
DNEF	Direction Nationale des Eaux et Forêts
DNMM	Direction Nationale de la Marine Marchande
DNPC	Direction Nationale de la Pêche Continentale
DNPM	Direction National de la Pêche Maritime
DNT	Direction National du Tourisme
DPM	Domaine Public Maritime
EIE	Etude d'Impact Environnemental
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIBA	Fondation International du Banc d'Arguin
FONGDD	Forum des ONG pour le Développement Durable
IRAG	Institut de Recherche Agronomique de Guinée
MRNE	Ministère des Ressources Naturelles et de l'Environnement
OGBAP	Office Guinéen de la Biodiversité et des Aires Protégées
PACV	Programme d'Appui aux Communautés Villageoises
PAFN	Plan d'Action Forestier National
PANA	Programme d'Action National d'Adaptation
PNAE	Plan National d'Action pour l'Environnement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRCM	Programme Régional de Conservation de la Zone Côtière et Marine de l'Afrique de l'Ouest
PREE	Programme Régional d'Education Environnementale
PREM	Partenariat Recherche-Environnement-Médias
PREPARE	Programme d'Appui au Réseau des Parlementaires et des élus locaux environnementalistes
PRG	Présidence de la République de Guinée
PSRA	Programme Sous-Régional d'Action Requins
RAMPAO	Réseau des Aires Marines Protégées de l'Afrique de l'Ouest
RECARGAO	Renforcement des Capacités Régionales de Gestion et de Gouvernance des Pêches
REGUIZOH	Réseau Guinéen des Zones Humides
REPAO	Programme de renforcement des capacités institutionnelles du Réseau sur les Politiques de Pêche en Afrique de l'Ouest
SDAM	Schéma d'Aménagement de la Mangrove
SGG	Secrétariat Général du Gouvernement
S/P	Sous Préfecture
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
WCF	Wild Chimps Foundation
WWF	Fonds Mondial pour la Nature

Résumé exécutif

1. Le Programme Régional de Conservation de la Zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest - PRCM qui a vu le jour en 2002 est actuellement à sa deuxième phase qui prendra fin en juin 2012. Dans cette perspective, les 7 pays membres régionaux ont été invités à réfléchir aux axes prioritaires à inscrire dans un PRCM futur. Dans une première étape, chaque pays devra organiser un atelier national constituant le préalable à la tenue d'un atelier régional dans une seconde étape. L'Atelier National se tiendra les 7 et 8 Septembre 2011 à Conakry sous l'égide du Ministère Délégué Chargé de l'Environnement et des Eaux et Forêts.
2. Le rapport de la présente étude s'inscrit comme document de travail dans le cadre de la tenue de cet Atelier National. Cette étude présente un diagnostic résumé sur l'état actuel de la conservation et de la gestion des zones marines et côtières, les facteurs de pression, les priorités et besoins ainsi que les défis et les principaux acteurs et initiatives en cours dans le domaine de la conservation et de la gestion des zones côtières et marines du pays.
3. La zone côtière guinéenne s'étend sur près de 300 kms en bordure de l'Océan Atlantique. Connue sous l'appellation de Guinée Maritime ou Basse Guinée, cette zone qui fait frontière avec la Guinée Bissau au Nord et la Sierra Leone au Sud couvre une superficie continentale d'environ 43.730 km², incluant Conakry, la capitale guinéenne. Cette région, à très faible pente s'étale sur une plateforme continentale de 160 km au Nord avec une bande côtière de 50 kms de largeur et d'immenses vasières en bordure du littoral.
4. La Guinée Maritime est une aire de riche diversité biologique comme l'ont montré plusieurs études citées dans la bibliographie de ce rapport. Mais cette biodiversité connaît des pressions et des menaces multiples d'origine naturelle et anthropique. L'érosion côtière est un phénomène directement observable qui est provoqué par la destruction de la mangrove, la coupe de bois, les actions de la houle, les mauvais aménagements agricoles, l'occupation anarchique du domaine maritime. La surexploitation des ressources marines et côtières et les pollutions ont en effet entraîné la dégradation de l'environnement à une échelle très préoccupante décrite dans divers rapports nationaux portant sur l'état de l'environnement marin et côtier guinéen. La zone côtière guinéenne est en outre exposée au phénomène des changements climatiques de dimension mondiale. Celui-ci touche et menace plusieurs activités vitales qui sont décrites dans le Plan d'action national d'adaptation (PANA).
5. Dans le panorama d'ensemble des facteurs qui ont un impact négatif sur le milieu côtier et marin de la Guinée, il y a notamment l'augmentation de la demande en ressources biologiques due à la croissance démographique et au développement économique; la faible sensibilisation des usagers des produits de la biodiversité sur les conséquences à long terme de leurs activités et de leurs comportements sur l'environnement; le manque d'appréciation des conséquences d'utilisation de techniques non appropriées ; etc.
6. Ce panorama risque de connaître une aggravation dans un futur très proche avec les perspectives de large développement des industries extractives, minières et pétrolières en particulier. En effet la Guinée maritime va connaître la construction et l'exploitation d'importantes infrastructures liées au développement minier et à l'exploitation du pétrole.
7. Face à cette situation alarmante, des priorités et des besoins présentés dans le chapitre III de ce rapport ont été dégagés dans diverses études nationales et régionales dont entre autres : (i) le Plan National de Conservation et d'Utilisation Durables de la Biodiversité ; (ii) le Plan

National d'Action pour l'Environnement (PNAE) ; (iii) le Plan d'Action Forestier National (PAFN) ; (iv) le Schéma Directeur d'Aménagement de la Mangrove (SDAM) ; (v) le Plan d'Aménagement et de Gestion des Pêcheries ; (vi) le Schéma National d'Aménagement du Territoire ; (vii) le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques ; etc.

8. Les défis en termes de conservation et de gestion durable des ressources du littoral guinéen sont nombreux. Ils sont abordés dans le chapitre IV de la présente étude-diagnostic.
9. Le rapport national sur l'environnement marin et côtier (2006) détaille suffisamment ces défis à relever qui concernent essentiellement le renforcement de la capacité locale, la mise en place d'Aires marines protégées (AMP), l'éducation, la sensibilisation et la communication, la protection des eaux côtières. A ces défis majeurs viennent se greffer d'autres émergents comme l'éthique environnementale et la gouvernance environnementale. Il y a aussi cette récurrente question de la non application des textes de lois relatives à l'environnement et la non mise en œuvre de plusieurs plans et schémas directeurs adoptés.
10. On notera cependant que plusieurs acteurs (voir Chapitre V) sont présents et actifs dans le domaine de l'environnement, allant d'institutions publiques à partenaires techniques et financiers en passant par des institutions universitaires et de recherche ainsi que d'ONGs nationales et internationales.
11. Ces acteurs s'investissent dans le renforcement des connaissances et des capacités de gestion de l'environnement à travers de multiples projets dans les secteurs de la conservation et de la gestion des zones côtières et marines du pays. Les initiatives dans ce domaine sont présentées dans le chapitre VI du présent rapport.
12. Le diagnostic ainsi réalisé se focalise sur un certain nombre de recommandations constituant une base d'éléments de réflexion et créneaux stratégiques potentiels sur lesquels un futur programme sous-régional pourrait se focaliser dans le pays. Ces recommandations détaillées en douze points dans ce document de travail appellent : (i) à la poursuite des quatre objectifs présentés dans le rapport national sur l'environnement marin et côtier ; (ii) au renforcement des acquis de l'ensemble des 18 projets du PRCM II qui ont ciblé la Guinée, avec en priorité l'appui aux AMP ; (iii) à l'appui aux actions inscrites dans le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques ; (iv) à la réactivation et la mise à jour du Schéma Directeur d'Aménagement de la Mangrove ; (v) à l'appui à l'élaboration d'une politique nationale de recherche halieutique assortie d'une stratégie et d'un plan d'action à court, moyen et long terme ; (vi) à l'appui au renforcement du contrôle et de la surveillance pour maîtriser l'effort de pêche exercé sur les ressources démersales par la redynamisation et le renforcement des capacités de l'Observatoire des pêches ; (vii) à l'appui au renforcement de capacités des institutions de recherche CNSHB, CERESCOR, IRAG, CERE et des synergies entre elles en matière de recherche sur les espèces clés et les écosystèmes marins et côtiers ; (viii) à la facilitation de la mise en œuvre du Plan d'action international pour la gestion des capacités de pêche et, de manière plus générale, la promotion d'une gestion plus efficace des capacités de pêche dans la région couverte par le PRCM ; (ix) au soutien des échanges d'expériences entre les pays membres du PRCM sur la conservation des espèces-clés de la faune marine migratrice ouest-africaine qui sont menacées ; (x) au renforcement des capacités nationales en études et évaluations environnementales ; (xi) à la création des conditions d'une mise en œuvre renforcée des Accords Multilatéraux sur l'Environnement ratifiés par la Guinée comme le recommande le Rapport sur l'Auto-évaluation des Capacités à Renforcer (ANCR) dont l'étude a été appuyée par le PNUD (2008-2010) ; (xii) au soutien du développement de l'éthique et de la gouvernance environnementales en Guinée.

Introduction

Le Programme Régional de Conservation de la zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest - PRCM (www.prcmarine.org) a vu le jour en 2001. Il est une initiative conjointe de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature - UICN, de la Fondation Internationale du Banc d'Arguin – FIBA, du Fonds Mondial pour la Nature - WWF, et de Wetlands International - WI, en partenariat avec la Commission Sous-Régionale des Pêches - CSR. Il représente aujourd'hui une coalition de plus de 100 institutions partenaires qui a pour objectif de coordonner les efforts en faveur de la conservation du littoral des pays côtiers de la sous région à savoir, la Mauritanie, le Sénégal, le Cap Vert, la Gambie, la Guinée Bissau, la Guinée, et la Sierra Leone.

Prévue pour se clôturer en juin 2012, la deuxième phase du Programme vient de faire l'objet d'une évaluation à mi parcours. Les conclusions de cette évaluation, partagées par les acteurs du PRCM, ont montré la pertinence de poursuivre les efforts de conservation qu'il a engagés dans la sous région.

C'est dans cette perspective que le Comité de Pilotage du Programme dans sa réunion du 17-18 mars 2011 a décidé de lancer un processus participatif de construction du Programme du « futur PRCM » et de confier la conduite de ce processus à un comité de formulation ou « comité de design », structure ad hoc et multi institutionnelle. Un consultant externe international, le Groupe-conseil baastel sprl (Baastel) a depuis été recruté pour animer ce processus et rédiger les rapports de ses différentes étapes/composantes ainsi que le document final du programme du futur PRCM.

Dans ce cadre, la première étape de ce processus de formulation vise l'identification et la priorisation d'axes stratégiques de programmation pour le futur programme sous-régional, qui doivent être développées sur la base de discussion autour de diagnostics nationaux.

La présente étude concernant la Guinée, un des sept pays couverts par le Programme actuel, fournit les éléments de base nécessaires à ce processus de diagnostic et d'établissement de priorités nationales dans la perspective du futur PRCM

Le rapport de cette étude est structuré conformément à la table de matières présentée à la page suivante.

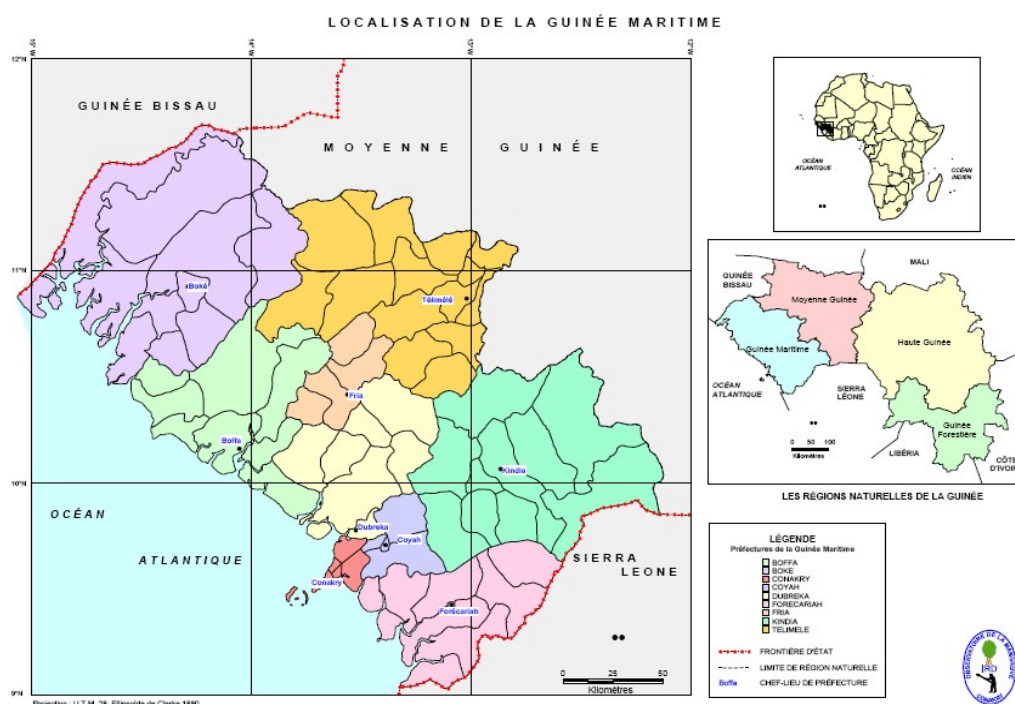
CHAPITRE I

ETAT ACTUEL DE LA CONSERVATION ET DE LA GESTION DES ZONES MARINES ET CÔTIÈRES

I.1. Aspects biophysiques

I.1.1. Géographie

Bordant l'Océan Atlantique sur près de 300 kms de côte, de la frontière avec la Guinée Bissau au Nord à celle de la Sierra Leone au Sud, la Guinée Maritime (aussi appelée Basse Guinée) couvre dans sa partie continentale environ 43.730 km², incluant Conakry, la capitale guinéenne. Cette région à très faible pente s'étale sur une plateforme continentale de 160 km au Nord avec une bande côtière de 50 kms de largeur et d'immenses vasières en bordure du littoral.



La Guinée maritime connaît une précipitation annuelle moyenne variant entre 2.000 et 4.000 mm, la plus élevée du pays avec des températures moyennes mensuelles comprises entre 20° et 36°C et une humidité élevée de 80 à 85%. (Dr Kande Bangoura, Dr Selly Camara, 2009)¹.

Une étude de l'Observatoire de la Basse Guinée (Université Michel de Montaigne, mai 2005)² mentionne elle aussi les précipitations abondantes de la région qui connaît une saison sèche de mi-novembre à début mai et une saison des pluies de mai à novembre. Plus précisément, les pluies débutent au mois de mai dans les parties sud et intérieure couvrant les préfectures de Forécariah, Kindia, Coyah et la région spéciale de Conakry tandis que dans la partie nord (Préfectures de Boffa, Boké, Dubréka, Fria et Télimélé), les premières précipitations sont plus ou

¹ « Renforcement de la résilience et adaptation aux effets néfastes des changements climatiques des zones côtières guinéennes vulnérables » - Août 2009.

² « Programme de gestion intégrée des ressources naturelles (Guinée Maritime) – Etudes préliminaires » – Mai 2005

moins décalées vers le mois de juin. Les températures restent élevées toute l'année entre 24° en juillet-août et 30-36° en mars-avril. Au plan hydrographique, la région est arrosée par un important réseau de cours d'eau autrefois appelés les '*Rivières du Sud*' qui rejoignent la mer à travers de nombreux estuaires et chenaux. Les plus importants de ces cours d'eau sont le Coliba, long de 407 Km et d'un bassin versant de 17 807 km², le Kogon, long de 379 km et d'un bassin versant de 7 288 km², le Tinguilinta, long de 160 km et d'un bassin versant de 4 858 km², la Fatala, long de 205 km et d'un bassin versant de 692 km², le Konkouré, long de 139 km et d'un bassin versant de 17.046 km², la Kolenté, long de 210 km et d'un bassin versant de 5.170 km², la Soumba et la Forécariah.

I.1.2. Environnement et ressources naturelles

La même étude de l'Observatoire de la Basse Guinée (mai 2005) citée plus haut distingue pour la région trois écosystèmes qui se succèdent de l'est à l'ouest : le rebord profondément entaillé du plateau gréseux du Fouta-Djalon, des marais maritimes occupés par la mangrove, puis des eaux littorales peu profondes. L'ensemble, en interrelation, constitue un système écologique complexe aux multiples interfaces.

Sur le plan pédologique, la Guinée Maritime est caractérisée par la présence de trois grands types de sols : des sols alluvionnaires hydromorphes d'origine marine ou continentale, des sols ferrallitiques divers et des sols squelettiques sur grès ou cuirasse avec affleurements lithiques. Les caractéristiques de ces divers sols aux aptitudes agronomiques variées sont déterminantes pour la répartition des paysages végétaux et leur mise en valeur agricole.

Les ressources naturelles renouvelables de la région sont observables à travers les paysages végétaux de la région qui sont très différenciés par le fait d'une morphologie contrastée entre les plaines littorales et les contreforts du Fouta-Djalon et de conditions climatiques et pédologiques variées. Ainsi le littoral dominé par les marais maritimes tropicaux est couvert de la végétation de mangrove constituée principalement de palétuviers tandis que le plateau côtier et les contreforts du Fouta Djallon sont constitués d'une mosaïque forêt-savane résultant d'une longue pratique de la culture itinérante sur brûlis.

Plusieurs formations végétales ont été distinguées en Guinée Maritime en fonction des critères structuraux et floristiques de la végétation, en fonction des sols et de l'hydrographie, en fonction de leur situation continentale ou littorale. Ainsi, on distingue :

- Les formations végétales des " coteaux " sur sols ferrallitiques constitués par (i) les jachères « actives », espace des cultures et milieu en constante dynamique reconstruisant la biomasse ; (ii) les îlots forestiers, refuge de nombreuses espèces végétales et animales, en dehors des formations longeant les cours d'eau ; (iii) la savane à *Borassus aethiopum* (palmier ronier) ; (iv) les savanes boisées à *Daniellia oliveri*, plusieurs cortèges d'espèces des domaines soudanien et guinéen, espace de divagation des troupeaux, de la chasse, exploitation du bois d'oeuvre et réserve de terres pour de nouvelles cultures ; (v) les savanes à *Lophira lanceolata*, milieu particulier, siège d'une sorte de proto-culture à grande échelle d'une espèce autochtone, enclave au milieu des savanes boisées.
- Les formations sur sols sableux : les savanes arborées, les arbres sont clairsemés, plusieurs catégories de feux les parcourent.
- Les formations riveraines des cours d'eau : forêts-galeries, très riche en espèces de forêts denses humides, raphiales et bas-fonds.
- Les plantations : palmeraies, plantations mixtes : forêts villageoises et vergers.
- Les formations de mangrove: formation boisées de palétuviers. Dans ces formations, *Rhizophora harrisonii* est l'espèce la plus abondante. *Racemosa* et *R. mangle* sont également

présents ainsi que *Languncularia racemosa* et *Conocarpus erectus*. Les peuplements à *Avicennia germinans* sont plus en arrière, en densité variable liée au gradient de salinité et à la fréquence de submersion des marées.

La richesse en espèces animales est étroitement corrélée à la diversité des niches écologiques, c'est-à-dire à la mosaïque végétale entretenue par l'agriculture sur brûlis. Les espaces boisés des savanes, non exploités, relativement peu fréquentés par les populations humaines, forment l'habitat des cobbes (*Kobus ellipsiprymnus*, *Kobus kob*), guibs (*Tragelaphus scriptus*) et céphalophes (*Sylvicapra grimmia*). Les buffles nains (*Syncerus caffer*) sont encore présents dans ces milieux. Si la savane, refuge et source d'alimentation (ressource importante en herbacées), représente l'espace privilégié de ces espèces, leurs niches écologiques semblent s'étendre à plusieurs milieux. Les zones humides et les jachères sont également fréquentées. Les domaines de jachères sont, par ailleurs, les milieux de vie des phacochères (*Phacocherus aethiopicus*), potamochères (*Potamochoerus porcus*), céphalophes roux (*Cephalophus rufilatus*) et porc-épic (*Hystrix cristata*).

Profitant des nombreux espaces boisés de la zone (palmeraies, forêts galeries, forêts villageoises, mangrove), les populations de primates sont bien représentées. Très mobiles, les nombreuses espèces de singes (*Cercopithecus spp.*, *Colobus spp.*) exploitent ces habitats forestiers morcelés en optimisant toutes les facettes de la mosaïque. L'abondance des espèces végétales à fruits charnus comestibles place les primates, avec les oiseaux, comme de véritables agents de dissémination et d'enrichissement de la diversité floristique. Parmi les primates, la situation du chimpanzé (*Pan troglodytes verus*) est tout à fait remarquable.

Déclaration des Participants à l'Atelier d'Elmina (Ghana, 1999)

Préambule

Sur la base de l'expertise de 146 biologistes, personnes émanant de diverses disciplines socio-économiques, représentants de gouvernement, d'ONGs, de bailleurs et du secteur privé, cet atelier a permis de réaliser une analyse détaillée de l'état de l'environnement dans la Forêt de Haute Guinée et dans les écosystèmes marins et côtiers adjacents en Afrique de l'Ouest.

Importance de la biodiversité

- Cette aire est l'un des points chauds de la biodiversité, un des plus importants à l'échelle mondiale mais aussi l'un des plus menacés.
- Les forêts sont très fragmentées, des espèces sont en voie de disparition et les écosystèmes d'eau douce et marins des côtes sont dégradés.
- Ceci sape la base des ressources naturelles, qui est capitale pour la croissance économique et le développement et représente aussi une source de revenus pour des millions de gens.

Les participants à cette réunion se sont mis d'accord pour continuer le processus lancé à Elmina en appliquant les recommandations suivantes ainsi que celles incluses dans le rapport de l'atelier:

- Les gouvernements nationaux envisagent l'adoption et l'intégration des priorités de préservation de la biodiversité régionale définies sur la base du consensus telles qu'elles ont été cartographiées et confirmées à l'atelier.
- Les agences de bailleurs de fonds intègrent ces recommandations d'experts sur les aires prioritaires et les actions dans leurs mécanismes de financement. Dans le but de focaliser sur la diversité biologique d'importance mondiale de cette région.
- La capacité à surveiller, comprendre et gérer la biodiversité régionale doit être renforcée aux niveaux régionaux et nationaux.
- Promotion de la sensibilisation de l'importance mondiale de l'écosystème régional.
- Développer des partenariats pour combler le fossé entre l'industrie et les ONGs, les Projets et les Communautés, les experts des sciences sociales et biophysiques....
- Etablir un mécanisme intergouvernemental de haut niveau pour parvenir à une planification et une gestion coordonnées à l'échelle de l'écosystème.

La situation d'interface entre milieux terrestres et milieux continentaux des sites forment l'habitat de deux espèces de grands mammifères menacées, considérées aujourd'hui comme espèces patrimoniales. La première est l'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*). La seconde espèce est le lamantin (*Trichechus senegalensis*). Ce mammifère aquatique fréquente les eaux saumâtres des chenaux de mangrove, où il trouve dans les peuplements de palétuviers son alimentation (jeunes pousses de *Rhizophora* et *Languncularia racemosa*).

Les zones humides côtières (vasières, mangroves, rizières, bas-fonds d'eau douce) sont en outre d'une grande importance du point de vue ornithologique. Il est reconnu que d'importantes colonies de limicoles paléarctiques hivernent sur le littoral. Elles se joignent aux effectifs sédentaires des espèces fréquemment observées sur les vasières de mangrove (courlis corlieu, chevalier, héron cendré, aigrettes...).

1.1.3. Etat de la biodiversité

La Guinée Maritime abrite des aires de biodiversité qui font partie de l'écosystème appelé « Forêt de haute Guinée »³ qui est l'un des 34 écosystèmes mondiaux les plus riches sur le plan biologique mais aussi l'un des plus menacés (Mittermeier et al. 2005).

L'Ecosystème Forestier de Haute Guinée s'étend de la Guinée jusqu'à la Sierra Leone et vers l'est à travers le Libéria, la Côte d'Ivoire et le Ghana jusqu'à l'ouest du Togo. Cet écosystème est un assemblage biologiquement riche et divers de vie, considéré comme l'une des aires prioritaires de préservation de la biodiversité à l'échelle mondiale à cause du fort taux d'endémisme de ses espèces. Une analyse globale des écosystèmes mondiaux, les plus riches d'un point de vue biologique et les plus menacés, a permis d'identifier cet écosystème comme jouant un rôle fondamental dans la biodiversité forestière en Afrique de l'Ouest.

Dans la cartographie du 'hotspot' Forêt de Haute Guinée, les zones ci-après ont été identifiées en Guinée pour faire l'objet d'une attention particulière (Voir cartes et explication des sigles GU, M, B et AFW en annexe)⁴ : GU5 pour les plantes, M1 pour les mammifères, B8 pour les oiseaux, AFW10 pour les écosystèmes d'eau douce, M2 et M3 pour les écosystèmes marins. Pour les reptiles et amphibiens et pour les invertébrés, à l'époque où se tenait l'atelier, il manquait l'information⁵. Mais depuis, à la demande d'Alcoa et d'Alcan, une évaluation rapide de la diversité biologique de Kamsar a été menée en 2005 par Conservation International et Guinée Ecologie. Une équipe comprenant 15 scientifiques avaient alors mené une évaluation des plantes, des reptiles et amphibiens, des grands mammifères, des crustacés, des oiseaux, des primates, des fourmis, des invertébrés. Cette évaluation a confirmé la présence d'une multitude d'espèces de flore et de faune caractérisant la zone étudiée comme étant d'une biodiversité riche et remarquable. D'autres études menées sur les Iles de Tristao et Alkatraz et le Delta de Kapatchez ainsi que sur la zone de mangrove de Kamsar à Kaback, y compris les travaux des projets de la Phase 2 du PRCM confirment davantage l'importance de la biodiversité de la zone côtière et maritime de la Guinée.

³ Désignation et dénomination proposée par une étude de Conservation International

⁴ « Atelier sur l'établissement des priorités en matière de conservation régionale », Conservation International, Elmina, Ghana, 1999.

⁵ Plus d'informations peuvent être obtenues en consultant la base de données WORLDMAP développée par le musée zoologique de l'Université de Copenhague, la Liste Rouge des Animaux Menacés dressée par UICN en 1996, le Plan d'Action Révisé des Primates Africains développé par UICN en 1996, la Base de Données sur les Antilopes Africaines réalisée par UICN en 1998 et la Base de Données sur les Mammifères Africains de l'Institut d'Ecologie Appliquée à Rome.

Auparavant, les quatre zones humides⁶ suivantes ont été identifiées en novembre 1992 et classées comme des sites Ramsar :

- L'Île Alcatraz, à Kamsar (Boké) de 0.5ha à 10°38'N 015°23'W ;
- Les Îles Tristao, à Kanfarande (Boké) de 85000 ha à 10°55'N 015°00'W ;
- Rio Kapatchez, à Kamsar (Boké) de 20000 ha à 10°25'N 014°33'W ;
- Rio Pongo, à Boffa, de 30000 ha à 10°08'N 014°08'W.

Les autres sites d'intérêt connus et classés sont la Réserve naturelle des Rio-Cogon, Korubal et Nunez, la Réserve naturelle de Kounoukan, la Zone humide du Delta du Konkouré, la Zone humide du Barrage de Garafri, le Sanctuaire de faune des Îles de Loos et la Réserve spéciale de faune de Basse-Guinée.

Depuis 2009, dans le cadre du projet d'appui à la création d'Aires marines protégées (AMPs) et sites de conservation qui fait partie du programme AMP de la FIBA et de la composante Conservation du PRCM (phase 2), un processus a été lancé pour créer les deux premières AMP de Guinée sur les sites des Îles Tristao et Alcatraz, classées réserves naturelles. Par la suite, le processus de création de l'AMP du Rio Kapatchez a suivi et abouti aux actes officiels de classement. Il s'agit maintenant de poursuivre la finalisation et la mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion de ces 3 AMP. Certaines études ont déjà été menées dans ce sens.

Le rapport d'évaluation environnementale publié en 2005 par Conservation International mentionne une diversité biologique importante de la zone de Boké qui hélas est menacée par de multiples facteurs anthropiques dont les plus évidents seraient la chasse, l'exploitation forestière et les pratiques agricoles non durables. D'où les recommandations figurant dans ce même rapport issues d'un atelier de planification faisant suite à l'évaluation environnementale et tenu à Conakry les 22 et 23 juin 2005.

Le rapport national sur l'environnement marin et côtier publié en novembre 2006⁷ ressort les grandes lignes à prendre en compte concernant une meilleure gestion de l'environnement et des ressources naturelles en zone côtière de la Guinée.

1.1.4. Impacts prévus des changements climatiques en zone côtière⁸

La zone côtière guinéenne regroupe des plaines de front de mer et d'estuaires d'altitude très faible (4 à 5m) qui sont inondables soit par la marée, soit par les débordements fluviaux. De par son climat, sa végétation, ses ressources naturelles et sa position géographique stratégique, cette zone est devenue un pôle d'attraction pour une population de plus en plus nombreuse.

La vulnérabilité actuelle de plusieurs sites côtiers suite aux actions anthropiques néfastes est présentée dans le tableau ci-après.

⁶ La définition de zones humides contenue dans le texte de la Convention de Ramsar est la suivante : « des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres. » et pouvant « inclure des zones de rives ou de côtes adjacentes à la zone humide et des îles ou des étendues d'eau marine d'une profondeur supérieure à six mètres à marée basse, entourées par la zone humide ». (Articles 1.1 & 2.1).

⁷ Guinée/PNUE, Novembre 2006

⁸ Tous aspects abordés dans cette section proviennent du rapport de l'étude intitulée « Renforcement de la résilience et adaptation aux effets néfastes des changements climatiques des zones côtières guinéennes vulnérables » - Dr Kandé Bangoura et Dr Selly Camara

Etat actuel de la vulnérabilité de la zone côtière guinéenne :

SITE	RESSOURCES	ETAT ACTUEL DE VULNERABILITE
Benty	Forêt de mangrove	Mangrove en disparition (défrichement)
Bouramaya Mabala	Plaine rizicole (150 ha)	Salinisation, érosion
	Plaine rizicole (400 ha)	Salinisation, érosion
	Habitation	Campements inondables.
Kaback	Plaine rizicole (1500 ha)	Salinisation, rupture de digues
	Forêt de mangrove	Mangrove fortement dégradée par endroit
	Habitation	Campements inondables
Kakossa	Plaine rizicole (2500 ha)	Salinisation, rupture de digues
	Forêt de mangrove	Mangrove fortement dégradée par endroit
	Habitation	Campements inondables
Soumbouya	Plaine rizicole (4500 ha)	Sous influence d'eau douce
	Forêt de mangrove	Mangrove +/- dégradée
	Habitation	Campements inondables
Sonfonia	Plaine rizicole (500 ha)	Salinisation, érosion
	Forêt de mangrove	Mangrove en disparition (défrichement)
	Habitation	Campements inondables
Dubreka	Forêt de mangrove	Mangrove dense avec zone de protection
Ouassou	Plaine rizicole (1000 ha)	Sous influence d'eau douce
	Habitation	Campements inondables ; District à l'abri
Koba	Plaine rizicole (4000 ha)	Salinisation de la partie en front de mer ; érosion
	Forêt de mangrove	Mangrove en disparition (défrichement)
	Habitation	Campements inondables
Quito	Plaine rizicole (2000 ha)	Salinisation limitée des sols
	Forêt de mangrove	Mangrove +/- dégradée (projet de protection)
	Habitation	Campements inondables
Diberi	Plaine rizicole (1500 ha)	Salinisation limitée des sols
	Forêt de mangrove	Mangrove +/- dégradée (projet de protection)
	Habitation	Campements inondables
Dakende	Plaine rizicole (2000 ha)	Salinisation limitée des sols
	Forêt de mangrove	Mangrove +/- dégradée (projet de protection)
	Habitation	Campements inondables ; District à l'abris
Douprou	Plaine rizicole (1000ha)	Salinisation, rupture de digues
	Forêt de mangrove	Mangrove en disparition (défrichement)
	Habitation	Campements inondables ; District à l'abri
Monchon	Plaine rizicole (4000 ha)	Salinisation, rupture de digues
	Forêt de mangrove	Mangrove en disparition (défrichement)
	Habitation	Campements inondables ; District à l'abri
Mankountan	Plaine rizicole (9000 ha)	Salinisation, rupture de digues
	Forêt de mangrove	Mangrove en disparition (défrichement)
	Habitation	Campements inondables ; District à l'abri
Kapatchez	Plaine rizicole (7000 ha)	Intrusion saline limitée par l'influence fluviale; rupture de digues
	Forêt de mangrove,	Mangrove +/- dégradée,
	habitation	Campements inondables

Les impacts possibles de l'élévation du niveau de la mer dans ces zones sont entre autres :

- L'intensification des courants côtiers ;

- l'amplification de la marée pouvant renforcer les processus hydro-sédimentaires (érosion, transport de matériaux, sédimentation) ;
- l'augmentation de l'intrusion saline ;
- l'augmentation des surfaces inondables ;
- la modification du biotope en milieu marin, entraînant des pertes de potentialités agricoles, et halieutiques.

Principaux problèmes liés à la vulnérabilité de la zone côtière

PROBLEMES	CAUSES	Localité
Erosion côtière	Destruction de la mangrove/ coupe de bois, action de la houle	Koba,
	Mauvais aménagements agricoles	Koba, Kaback, Kakossa
Surexploitation des ressources marines et côtières	Non respect de la réglementation (braconnage, pêche illicite...)	Tout le littoral
	Pression démographique (mobilité des acteurs..)	Au tour des centres urbains
	Pêche de juvéniles	dans les estuaires
	Insuffisance de gestion appropriée	Tout le littoral
Pollution	Perte des usages traditionnels	Tout le littoral
	Urbanisation	Le long de la côte
	Transport maritime	Kamsar, Conakry, dans les îles
	Tourisme	Ile de loos, Belair, Dubréka, Koba..
	Hydrocarbures	Conakry et Kamsar
Conflits fonciers	Pollution industrielle et agricole (, ...)	Kamsar, Monchon, Koba
	Urbanisation, Démographie	Kamsar, Dubréka, Conakry, Coyah
Dégradation de l'environnement	Insuffisance de Communication intersectorielle	Tout le littoral
	Insuffisance d'informations	Tout le littoral
	Peu de connaissances de l'état des lieux	Tout le littoral
	Pauvreté	Tout le littoral
	Insuffisance d'alternatives	Tout le littoral

La principale victime des changements sera la population riveraine ; cette dernière serait concernée essentiellement sur trois plans :

- **Sur le plan économique**, toutes les pertes de ressources naturelles évoquées plus haut et le nouvel environnement moins favorable à l'exercice des principales activités socioéconomiques (la riziculture, la saliculture et la pêche côtière qui impliquent plus de 2 000 000 de personnes) entraîneront des pertes de revenus et la baisse de niveau de vie. La réorientation des populations vers d'autres activités pourrait accentuer la pression sur d'autres ressources naturelles en zone côtière et sur les zones adjacentes.

Le nord de la zone côtière guinéenne, considéré la plus poissonneuse sera la plus affectée par l'élévation du niveau de la mer. Le fumage du poisson y est pratiqué toute l'année. L'approvisionnement en bois de chauffe, de service et en bois d'œuvre des populations sera perturbé. L'exploitation du bois de mangrove dépasse les 250.000 tonnes sur l'ensemble du littoral par an. Les grands ports à bois de mangrove se situent aux alentours des grands centres urbains et des grands campements de pêcheurs (campements de Katchec, Katfoura, de Kamsar, de Koukoudé et Bongolon, Taboriah, Kindiady), ports à bois de Dubréka, de sonfonia, de Kaporo, de Dixinn et de Lansanaya).

La saliculture est une activité de contre saison, pratiquée sur l'ensemble du littoral. Elle occupe presque l'ensemble des familles des producteurs agricoles. Le sel produit localement couvre environ 50% du besoin national. L'élévation du niveau de la mer provoquera la rupture des diguettes de protection, rendra les casiers d'exploitation du sel inutilisable. Les pertes seront plus importantes au Nord de Conakry.

La creveticulture industrielle de Koba et sa pratique communautaire ne seront plus possibles avec la submersion de la zone et des infrastructures. L'élevage des huîtres mangrove, très prometteuse sur les côtes guinéennes ne pourra plus se réaliser. Par contre la pisciculture pourrait se développer.

Les guérisseurs de la zone côtière guinéenne utilisent les organes végétaux et animaux dans le traitement des maladies courantes (dermatose, paludisme, hémorroïde, et.). L'élévation du niveau de la mer portera préjudice à cette activité par la disparition ou la raréfaction de certaines espèces.

Plusieurs sites côtiers sont donc déjà dans un état de vulnérabilité sérieuse suite aux actions anthropiques néfastes. Il est établi que le site de Koba est celui dont l'activité d'érosion côtière est la plus prononcée. Le scénario des changements climatiques projetés pour l'année 2050 indique une amplification de la marée favorisant des actions abrasives des courants résiduels. Le niveau d'inondation attendue dans les plaines de Koba (5,50 m), provoquera une submersion de 80% des ouvrages et des basses terres le long du littoral.

En Basse Guinée, les ressources les plus vulnérables aux risques climatiques sont les sols et les forêts de mangrove et de front de mer suivis du riz et des sols agricoles ; les moins vulnérables sont les petits ruminants et les palmiers suivis des forêts galeries, des forêts de montagnes, de l'ananas, de la volaille et des cultures maraîchères.

I.2. Aspects socio-économiques

I.2.1. Population et démographie

La population présente une densité moyenne relativement élevée, de l'ordre de 29 habitants/km² avec une plus grande concentration dans quelques centres urbains et miniers ainsi que le long de l'axe Conakry Kindia.

I.2.2. Principales activités socio-économiques

Les principales activités économiques exercées par les populations sont l'agriculture, la pêche, le fumage du poisson, la saliculture, l'exploitation minière, l'exploitation forestière, l'élevage, l'extraction de l'huile de palme et de palmiste, le petit commerce et l'artisanat. Les activités agricoles sont les plus dominantes.

Les alentours des villages se présentent parfois comme de véritables agroforêts. L'espace domestique est un espace productif où les villageois entretiennent les plantes utiles (plantes médicinales et protectrices, espèces fruitières, cultures vivrières et plantes ornementales). La plantation, la culture, le transfert et la conservation d'espèces spontanées sont autant de pratiques qui génèrent et entretiennent un stock remarquable d'espèces végétales.

Les vergers sont constitués de kolatiers, orangers, citronniers, avocatiers, manguiers, ananas, goyaviers, mandariniers, bananiers, anacardiens, cocotiers. L'aménagement de la plantation se déroule tout d'abord par un essai où toutes les espèces sont éparpillées sur la parcelle, à faible densité.

Les complémentarités culminent avec les populations habitant en mangrove qui, en ce qui concerne les seules activités de production, pratiquent la pêche, la riziculture de mangrove, les cultures sèches de versant, celles inondées de bas-fonds d'eau douce, l'arboriculture, la foresterie...

Ainsi, les paysages ruraux de la Guinée Maritime sont caractérisés par le maintien et la multiplication systématique des arbres utiles à proximité des villages. Ces vergers, véritables agro systèmes forestiers, sont d'une grande variété (palmiers aux multiples usages, fruitiers, bois d'œuvre, arbres « magiques » pour les médicaments, arbres « sacrés » pour les cérémonies). Cette anthropisation s'exprime, sur le plateau, par la gestion raisonnée des jachères sur brûlis, des berges de marigots, la protection de certains massifs boisés, de sources ou de zones humides. Des règlements d'usage déterminent les modalités d'accès à la ressource et en posent les limites : interdictions ou restrictions à l'utilisation, périodes d'exploitation.

Le poisson (production nationale) disponible sur le marché Guinéen est produit en grande partie par la pêche maritime principalement par le sous secteur pêche artisanale dont les débarquements annuels sont de l'ordre de 60.000 tonnes. La pêche industrielle pour sa part, ne contribue qu'à hauteur de 35.500 tonnes. Ces quantités sont les moyennes calculées sur la période 2000-2005. D'après Diallo et al. (2009), les débarquements de la pêche artisanale ont atteint 72.000 tonnes en 2001, représentant plus de 70% des débarquements totaux de produits halieutiques (pêches artisanale et industrielle confondues) sur le marché guinéen. La pêche artisanale contribue ainsi fortement à la sécurité alimentaire et est créatrice de nombreux emplois (plus de 30000 emplois directs).

I.3. Aspects politiques

I.3.1. Situation politique

Au plan politique le pays avait atteint un seuil critique au cours des années 2009-2010. Mais la situation s'est nettement améliorée depuis le début de l'année 2011 après les élections présidentielles de fin 2010. L'instabilité politique a été évoquée dans les rapports techniques PRCM-2009 comme un facteur limitant de la poursuite des objectifs du projet d'appui à la création d'AMPs et de sites de conservation qui fait partie du programme AMP de la Composante Conservation du PRCM (Phase 2).

La transition n'est cependant pas encore terminée. Elle sera clôturée par les élections législatives programmées pour avoir lieu en fin 2011.

En attendant ces élections, le Gouvernement en place a lancé un discours-programme audacieux de priorités de développement au nombre desquelles la protection de l'environnement et une meilleure gestion des ressources naturelles du pays. Le Président de la République a personnellement présidé les cérémonies de la Journée Mondiale de l'Environnement, et tenu un discours qui exprime la volonté politique de mieux prendre en compte la dimension environnementale du développement.

Le contexte politique est donc très favorable à la poursuite des projets portant par exemple sur les réserves naturelles de Tristao/Alcatraz et Rio Kapatchez qui ont été officiellement créées en fin 2010 comme AMPs.

Sur le plan législatif les principaux textes de lois régissant les activités en littoral, sur le domaine public maritime (DPM), sur les Aires Marines Protégées (AMP), ainsi que sur les Etudes d'Impact Environnemental⁹(EIE) sont :

⁹ In « Etude de suivi du trait de cote et schéma directeur du littoral de l'Afrique de l'Ouest - Diagnostic National en République de Guinée », Mohamed Lamine Keita, 2010.

- Le Code de l'environnement, 1987
- Le Code forestier, 1999
- Le Code foncier et domanial, Mars 1992
- Le Code minier, 1995 (en cours de révision 2011)
- Le Code de la pêche continentale et de l'aquaculture, 1996
- Le Code de l'eau, 1994
- Le Code de protection de la faune sauvage, 1997
- Le Code de la pêche maritime, 1995
- Le Code de l'élevage et des produits animaux, 1995
- Le Code des Collectivités locales, 2007
- Le Décret N° 201/PRG/SGG/89 portant préservation du milieu marin contre toute forme de pollution
- Le Décret N° 199/PRG/SGG/89 codifiant l'étude d'impact environnemental
- La Loi L/92/035/CTRN portant classement de l'île Cabri, de l'île Blanche et l'île Corail en sanctuaire de faune
- Le Décret N° 92/236/PRG/SGG classant l'île Cabri, de l'île Blanche et l'île Corail dans le domaine forestier de l'Etat
- L'Arrêté N°990/MRNE/90, fixant contenu, méthodologie et procédure de l'étude d'impact sur l'environnement
- L'Arrêté N° 05074/ME/CAB/SGG du 28 septembre 2006 portant création, attribution et organisation du service national d'études et d'évaluation environnementale.

I.3.2. Organisation administrative

L'organisation administrative de la Guinée Maritime comprend outre la région de la capitale Conakry, deux autres régions administratives : Boké et Kindia. Des Gouverneurs de régions sont nommés par Décret du Président de la République.

La Région de Conakry est subdivisée en 5 communes urbaines : Kaloum, Matam, Dixinn, Ratoma et Matoto. Les maires des communes sont des élus locaux.

La Région de Boké est composée de 5 préfectures : Boffa, Boké, Gaoual, Koundara et Fria. La Région de Kindia comprend 5 préfectures : Kindia, Coyah, Dubréka, Forécariah et Télimélé.

Les Préfectures sont divisées en Sous-Préfectures. Les Préfets et les Sous-Préfets sont nommés à la tête des préfectures par Décret du Président de la République et relèvent du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation.

L'administration décentralisée est établie sur la base du découpage des Préfectures et Sous-Préfectures. Des élections sont organisées au niveau des communes urbaines et de sous-préfectures pour désigner les responsables locaux de ces communes (rurales ou urbaines). Le Code des collectivités locales définit les responsabilités et le mode de fonctionnement de ces communes.

Les Sous-Préfectures (Communes rurales) et les Communes Urbaines de la Guinée Maritime qui se trouvent en bordure d'océan sont les suivantes:

- Préfecture de Boké : S/P de Kanfarande, Kolaboui et Kamsar.
- Préfecture de Boffa : S/P de Mankountan, Tougnifily, Douprou, Tamita-Koba et Commune urbaine de Boffa.

- Préfecture de Dubréka : S/P de Tatema, Khorira et Commune urbaine de Dubréka.
- Préfecture de Forécaréah : S/P de Kakossa, Maferinya, Kaback, Kalya, Farmoriah et Benty
- Région de Conakry : Communes urbaines de Ratoma, Dixinn, Kaloum, Matam et Matoto.

CHAPITRE II

FACTEURS DE PRESSION SUR LES ZONES CÔTIÈRES ET MARINES

En Guinée maritime, plusieurs pressions et menaces pèsent sur les écosystèmes et leur diversité biologique. D'ordre principalement naturel et anthropique (démographique, économique, institutionnel, réglementaire et technique), elles sont causées essentiellement par plusieurs facteurs.

L'érosion côtière qui s'exerce surtout aux dépens du littoral établi dans les formations sableuses ou vaseuses, constitue l'un des principaux facteurs de dégradation physique du littoral de la Guinée dont l'une des composantes physique dominante est la mangrove.

La mangrove a toujours constitué un environnement naturel de reproduction pour la faune marine et elle fait office de bouclier naturel en protégeant les côtes guinéennes contre l'érosion. Elle constitue aussi un milieu économique assez propice au développement de la riziculture, la saliculture, la pêche et le fumage de poisson qui constituent les principales activités des populations qui y vivent. Malgré son importance, la mangrove a toujours été menacée par des pratiques néfastes telles que la production ignigène de sel par cuisson de la saumure qui utilise des quantités de bois assez importantes, les techniques traditionnelles de production de riz mal maîtrisées qui nécessitent le défrichage continue de nouvelles zones de culture et la coupe de bois pour alimenter la ville de Conakry. C'est ainsi, qu'en moins de trente ans, des massifs forestiers entiers de mangrove ont été détruits.¹⁰

Par ailleurs, selon les évaluations réalisées dans le cadre de la Première communication nationale et du Programme national d'action pour l'adaptation au changement climatique (PANA), la modification du climat devrait avoir des effets violents et très prononcés sur les plaines côtières. L'intensification des inondations et de la salinisation des sols, conséquence des pressions créées par le changement climatique, risque d'exacerber la situation actuelle, entretenue par des phénomènes comme l'érosion. L'impact que cela aura sur le littoral devrait poser de graves problèmes pour le développement en Guinée.

A ces facteurs naturels viennent s'ajouter les multiples facteurs anthropiques ci-après:

- l'augmentation de la demande en ressources biologiques due à la croissance démographique et au développement économique;
- la faible sensibilisation des usagers des produits de la biodiversité sur les conséquences à long terme de leurs activités et de leurs comportements sur l'environnement;
- le manque d'appréciation des conséquences d'utilisation de techniques non appropriées;
- le manque de reconnaissance par l'économie de marché de la valeur réelle de la diversité biologique;
- le manque de contrôle suffisant par les politiques sectorielles de la surexploitation des ressources biologiques;
- l'accroissement de la migration humaine;
- les défrichements de forêts pour l'installation de rizières;
- l'exploitation des bois de mangroves pour les besoins de bois de feu et de service des populations, et la destruction des zones de frayères pour les poissons;
- l'urbanisation du rivage par le biais de remblayage du rivage maritime;
- les dépotoirs de déchets urbains le long du littoral;

¹⁰ In 'Evaluation du Programme de Développement Durable de la Production de Mangrove en Guinée Maritime', Univers Sel et ADAM Novembre 2010

- la construction de plateformes portuaires pour les industries extractive de bauxite;
- la pollution de l'eau de mer par les déversements de gazole et de fuel des navires de pêche et de transport maritime.

L'augmentation de la population guinéenne vers la région côtière et le développement des activités économiques le long du littoral ont entraîné le développement de la construction sur le rivage de la mer ainsi que des modifications des zones et eaux côtières. Tout cela peut entraîner la perte ou la dégradation des habitats des poissons notamment les frayères et les aires d'alevinages particulièrement vulnérables.

D'autre part, l'évaluation des systèmes agro-pastoraux et des pêches montrent que ceux-ci présentent des pratiques non durables qui affectent sérieusement l'état des ressources naturelles en les dégradant très remarquablement.

Il en va de même de l'exploitation des ressources halieutiques marquée par ¹¹ :

- la surpêche et l'exploitation irrationnelle des ressources halieutiques dépendant des mangroves (utilisation dans la zone côtière des filets à mailles très petites). Ainsi, beaucoup de poissons de taille non commerciale sont détruits ;
- l'incursion des navires de pêche industrielle dans la zone de reproduction et de croissance, et le non respect des zones de frayère. Il existe un grand risque de réduction de la diversité génétique et de la survie des espèces marines ;
- la pollution par le déversement des eaux usées surtout domestiques et le dégazage des pétroliers en mer ;
- le non respect des textes réglementaires (code de pêche et ses textes d'application) ;
- la croissance du parc piroguier qui a augmenté de 23% et des navires de pêche de 27% entre 1989 et 1992.

Particulièrement préoccupant est le développement des industries minière et pétrolière qui va entraîner la construction d'importantes infrastructures en Guinée maritime. A moins que des plans de gestion efficaces des impacts environnementaux ne soient mis en place, chemins de fer, routes, ports et facilités d'entrepôt seront autant de réalisations qui augmenteront les pressions et les menaces sur les ressources naturelles de la zone côtière guinéenne.

De nouvelles pressions sont prévisibles dans la perspective de plusieurs aménagements hydroélectriques qui sont prévus en Guinée Maritime¹² dont entre autres :

- L'aménagement hydroélectrique de Kaléta/Konkouré dont le site se trouve à environ 110 km au nord de Conakry sur le fleuve Konkouré, le barrage construit sera en BCR pour une puissance installée de 240 MW.
- L'aménagement hydroélectrique de Souapiti/Konkouré dont le site est situé sur le fleuve Konkouré. Son aménagement permettra la construction d'un barrage en béton compact au rouleau (BCR) avec une côte de retenue normale de 230m, une capacité totale du réservoir de 17300 hm³, un débit d'équipement de 545m³/S et une puissance installée de 515 MW.
- L'aménagement hydroélectrique de Tiopo/Cogon dont le site se trouve sur la rivière Cogon en Basse Guinée. Il sera construit en barrage homogène en latérite d'une côte de retenue normale de 150 m et une puissance installée de 120 MW. L'aménagement hydroélectrique de Amaria dont le site se trouve en Guinée Maritime en aval de la confluence entre le Konkouré

¹¹ Rapport national sur l'environnement marin et côtier – Guinée/PNUE, Novembre, 2006

¹² In Rapport National d'Investissement – Guinée présenté à la Conférence sur 'L'eau pour l'agriculture et l'énergie en Afrique : les défis du changement climatique' – Syrte, décembre 2008.

et le Badi, et le barrage préconisé sera en terre pour une cote de retenue normale de 93 m et une puissance installée de 665 MW.

Sur un autre plan, les détritiques, déchets solides, matières plastiques et débris marins se retrouvent généralement dans les grandes villes comme Conakry, Dubréka, Boké, Coyah, qui sont toutes situées près de la côte ou adjacentes aux bassins versants de cours d'eau. Pour la ville de Conakry, avec une population avoisinant 2.160.000 habitants en 2005, le tonnage de déchets générés par jour est de l'ordre de : 750- 800 t/j, une production journalière par habitant de: 45-50 kg/j, soit 155 à 160 kg/an/hab¹³. La décharge du quartier de la minière reçoit un tonnage annuel de l'ordre de 200.000 t. Une quantité importante d'ordures des villes en bordure de mer est rejetée directement sur le littoral, causant une pollution de taille non négligeable. A ces déchets urbains s'ajoutent métaux lourds, hydrocarbures et autres polluants atmosphériques qui proviennent des zones industrielles, des ports maritimes, des aires de navigation et des centrales thermiques. Ces différents types de pollutions sont concentrés autour des unités minières de Kamsar (Boké) et Friguia-Kimbo, mais aussi au niveau de la capitale Conakry.

Ces pressions et menaces sont renforcées par un contexte politico-économique frileux et agité, une forte croissance démographique, la non durabilité des systèmes d'exploitations agropastorales et des pêches, l'exploitation abusive de la flore et de la faune sauvage, la pauvreté, le manque d'alternatives économiques, la mauvaise gouvernance et l'analphabétisme.

En effet, tout observateur attentif aura noté que ces dernières années la Guinée a été marquée par de fortes agitations politiques et sociales qui ont parfois culminé dans de véritables tragédies humaines. Ce climat politique délétère a eu et continue d'avoir de sérieuses répercussions sur les programmes de développement du pays.

A cette situation politique délicate s'ajoute la croissance démographique guinéenne en hausse continue, avec un taux d'accroissement annuel de la population estimé à 2,8%, ce qui a pour conséquence d'augmenter la pression sur les ressources biologiques du fait d'un régime d'accès ouvert aux ressources, sans aucune éthique environnementale en place.

Lorsqu'en plus cette croissance démographique se greffe à la pauvreté marquée par le manque d'emploi, la faiblesse des revenus, la faible accessibilité aux services sociaux de base (éducation, santé etc.), la mauvaise qualité des services publics, et le manque d'alternatives économiques, on peut comprendre l'augmentation de la pression sur les ressources biologiques.

C'est ainsi que l'on observe les populations rurales de la zone côtière, vivant dans les écosystèmes fragiles, cultiver sur les pentes, déboiser les têtes de sources, défricher les forêts etc., entraînant la dégradation des écosystèmes et de leurs ressources biologiques.

A toutes ces pressions s'ajoute l'analphabétisme de la majorité de la population. Cet analphabétisme rend difficile l'accès aux connaissances scientifiques et techniques nécessaires à la promotion d'alternatives aux modes actuels d'exploitation non durable des ressources biologiques.

¹³ Source : Rapport national sur l'environnement marin et côtier – Guinée/PNUE, Novembre, 2006

CHAPITRE III

PRIORITÉS ET BESOINS EN TERMES DE CONSERVATION ET DE GESTION

Les priorités en matière de conservation et de gestion de la zone côtière guinéenne sont énoncées dans plusieurs documents parmi lesquels il faut citer :

- Le Plan National de Conservation et d'Utilisation Durables de la Biodiversité. Ce plan vise à adopter des systèmes de gestion axés davantage sur l'approche par écosystème, prenant en compte les effets des prélèvements de ressources pour favoriser l'équilibre à long terme des considérations socio-économiques au profit de la population toute entière.

- Le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE). Depuis son adoption en septembre 1994, le PNAE a été conçu pour améliorer la gestion environnementale et intégrer les questions d'environnement à toutes les activités de développement. Le PNAE a fourni un cadre cohérent, qui crée les bases légales et institutionnelles pour une multitude d'interventions sectorielles afin de faciliter la mise en oeuvre d'une politique participative de gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement.

- Le Plan d'Action Forestier National (PAFN). L'objectif principal du PAFN est d'élaborer une stratégie de développement global du secteur forestier à long terme. La stratégie d'intervention repose sur les actions prioritaires suivantes: le renforcement institutionnel, la préservation du patrimoine en luttant contre sa dégradation, l'amélioration des techniques d'exploitation soutenue.

- Le Schéma Directeur d'Aménagement de la Mangrove (SDAM) : Ce schéma directeur a proposé les grandes orientations de l'aménagement de la mangrove guinéenne. Le SDAM a pour finalité la recherche d'un compromis acceptable entre le développement nécessaire de l'environnement côtier par la mobilisation des ressources et la conservation des zones les plus sensibles.

- Le Plan d'Aménagement et de Gestion des Pêcheries. Le Plan d'Aménagement et de Gestion des Pêcheries a pour objectif de protéger le patrimoine national que constituent les ressources halieutiques afin d'en assurer la pérennité dans l'intérêt des générations présentes et futures, protéger les écologies fragiles et stratégiques pour la reproduction du poisson et enfin de contribuer à la sécurité alimentaire de la population.

- Le Plan d'action national et l'avant-projet de Programme d'action stratégique pour la gestion des ressources environnementales marines et côtières de la Guinée.

Le Programme d'Action Stratégique (PAS) pour le Grand Ecosystème Marin du Courant de Guinée est un document de politique négocié sous l'égide de la Commission Intérimaire du Courant de Guinée CICG (devenu plus tard la CCG) qui décrit la politique, les réformes institutionnelles et juridiques ainsi que les investissements nécessaires pour aborder les problèmes transfrontaliers identifiés dans le cadre de l'Analyse Diagnostique Transfrontalière de la région du GCLME. Dans le contexte de l'ADT, les questions environnementales transfrontalières sont notamment des questions nationales et régionales ayant des sources/causes d'ordre transfrontalier et des questions transfrontalières ayant des sources/causes nationales communes à au moins deux pays, dont l'exigence est la mise sur pied d'une stratégie commune et des actions collectives concertées, ainsi que des questions qui ont des éléments et des implications transfrontaliers. Le document fait état des actions d'intervention nécessaires pour résoudre ces problèmes prioritaires.

- Le Schéma National d'Aménagement du Territoire: Ce schéma adopté en 1991 définit l'évolution future dans les grandes lignes à travers une prévision démographique à long terme 2020, la répartition des activités économiques et des structures d'accueil, l'amélioration ou la création de l'infrastructure de base et une protection de l'environnement (protection de la nature, assainissement, protection des sites et monuments...).

En outre, la Guinée possède une Stratégie nationale pour la biodiversité qui s'est fixée quatre objectifs à atteindre d'ici 2015 : (i) la conservation de la biodiversité ; (ii) l'utilisation durable des ressources naturelles ; (iii) des mesures globales pour la conservation et l'utilisation durable des ressources ; et (iv) la coopération internationale.

Par ailleurs, pour la gestion durable du réseau guinéen d'aires protégées, une stratégie nationale assortie d'un programme cadre décennal (2008 – 2017) a été élaborée et porte sur les domaines prioritaires suivants : i) la conservation de la diversité biologique au niveau national et transfrontalier, ii) le développement local et l'utilisation durable de la diversité biologique, iii) le développement durable du tourisme, iv) la recherche scientifique, le renforcement de capacités, le suivi et l'évaluation de la conservation de la diversité biologique, v) l'information, l'éducation et la communication environnementales, vi) le financement durable de la conservation de la diversité biologique, vii) l'inventaire et la surveillance, la création et l'aménagement de parcs nationaux et autres aires protégées nationales et transfrontalières et viii) la protection des bassins des grands fleuves soudano - sahéliens.

D'autre part, dans les domaines de gestion des ressources halieutiques et des ressources naturelles côtières, les priorités suivantes ont été identifiées dans le rapport national sur l'environnement marin et côtier réalisé en novembre 2006.

- la réalisation d'un programme de communication et de sensibilisation assortie d'un calendrier en collaboration avec les élus locaux en vue d'une large diffusion de l'importance d'une conservation et l'utilisation rationnelle des ressources biologiques (Radio communautaire de Kamsar dans Boké, Radio Rurale de Kindia pour la Guinée maritime, presses publiques et privées) ;
- la poursuite de l'installation de forêts communautaires et privées avec la promotion des bois énergie ;
- l'organisation des exploitants des palétuviers en groupements coopératifs d'intérêts économique pour la programmation de la coupe contrôlée et planifiée, ainsi que la protection de zones de reproduction des poissons et des mammifères (recensement des hommes et leurs équipements, les lieux de coupe, la formation et la sensibilisation) ;
- l'organisation des aménagements rizicoles dans la mangrove en collaboration avec les groupements spécialisés composés des Ballantes et des Bagas utilisant du matériel traditionnel approprié. Car l'utilisation des engins lourds dans les rizières de mangrove provoque la dégradation des sols sulfatés acides en tannes incultes ;
- la vulgarisation de l'utilisation des films plastiques pour la production du sel solaire ;
- le contrôle des mailles dans le cadre du respect des normes admises pour les filets de pêche ;
- l'installation des chambres de congélation dans les débarcadères pour la pêche artisanale en vue de réduire le fumage de poisson qui consomme beaucoup de bois ;
- l'interdiction de la chasse aux oiseaux dans les zones humides d'intérêts national et international (sites Ramsar) ;
- la mise en place d'un programme de gestion des zones humides et des zones transfrontalières ;
- le développement du tourisme écologique le long du littoral, ceci en conformité avec le Schéma Directeur d'Aménagement de la Mangrove (SDAM) ;

- la poursuite de l'installation des plantations villageoises de palmiers, cocotiers, colatiers, manguiers, citronniers, bananeraies, tubercules, etc.;
- le traitement des eaux usées et effluents industriels rejetés en mer ;
- la valorisation des noix de palmiste par la production des huiles ;
- la promotion des Fours Chorkor pour atténuer la pression sur les ressources forestières ;
- la diversification des cultures vivrières (patate, manioc) et cultures maraîchères (piment, concombre, tomate, laitue...) ;
- le développement de la profession de mareyage et d'organisations professionnelles émanant des partenaires de la filière pêche, notamment les femmes et les plus pauvres.

Le Projet Pêche Ecologique en Guinée a pour sa part identifié plusieurs priorités au nombre desquelles figurent les suivantes :

- Veiller à l'élaboration d'une politique nationale de recherche halieutique assortie d'une stratégie et d'un plan d'action à court, moyen et long terme ;
- Renforcer le contrôle et la surveillance pour maîtriser l'effort de pêche exercé sur les ressources démersales dont le niveau est excessif comme le démontrent les résultats scientifiques ; cette situation est à l'origine d'une surexploitation des ressources et de conflits entre les secteurs de la pêche industrielle et artisanale ;
- Renforcer l'observatoire des pêches (redynamisation de ses activités et élargissement de son champ d'intervention à la pêche maritime, la pêche continentale, l'aquaculture, la socio-économie, ...) en prenant en compte les réflexions menées par le Programme 'Appui Institutionnel au Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture (PAMPA) en vue de trouver une solution urgente à l'épineux problème de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des statistiques des pêches ;
- Doter le CNSHB de moyens financiers et humains nécessaires à la conduite de sa mission en particulier afin d'exploiter le Navire de Recherches mis à sa disposition et de pérenniser l'Observatoire des Pêches et le Centre d'Information, outils importants d'aide à la décision pour le secteur ;
- Appuyer l'amélioration des compétences et veiller à la valorisation de l'expertise disponible au CNSHB ;
- Veiller au renforcement de la collaboration entre le CNSHB et les autres unités constitutives de l'administration des pêches ;

Le Projet de renforcement de la résilience et adaptation aux effets néfastes des changements climatiques des zones côtières vulnérables guinéennes financé par le Fonds pour les PMA porte sur plusieurs priorités du PANA qui intéressent directement l'adaptation du littoral. Ce projet met l'accent sur quatre priorités, à savoir : (i) la Protection des zones de cultures en front de mer, (ii) la valorisation des connaissances et des pratiques endogènes positives, avec un accent sur la gestion des écosystèmes et des ressources naturelles, (iii) la promotion de techniques appropriées en matière d'adaptation pour la mangrove, (iv) l'amélioration de l'information, de l'éducation et de la communication sur les risques induits par le changement climatique, une place particulière étant faite à la diffusion des textes juridiques et aux conseils concernant l'utilisation durable des ressources naturelles, ainsi qu'à la promotion de l'éducation environnementale en faveur des villages côtiers.

Dans le PANA, les options d'adaptation identifiées en zone côtière que l'on peut considérer comme des priorités, sont les suivantes :

- Renforcement des activités de reboisement et valorisation d'autres ressources côtières ;
- Valorisation des déchets agro-pastoraux et vulgarisation des énergies nouvelles et renouvelables comme substituts aux bois de mangrove ;

- Développement de l'exploitation des eaux de surfaces pour éviter les atteintes aux nappes phréatiques ;
- Protection des plaines rizicoles par des digues et des ceintures d'espèces agro-forestières ;
- Protection des zones frayères des ressources biologiques ;
- Prise en compte des connaissances et pratiques locales dans les aménagements côtiers ;
- Lutte contre la pollution côtière ;
- Création d'activités génératrices de revenus ;
- Application et suivi des réglementations relatives à l'occupation du littoral ;
- Amélioration des techniques de gestion d'eau en zone côtière ;
- Amélioration de la santé des populations côtières ;
- Education environnementale des populations côtières ; et
- Préparation aux catastrophes.

CHAPITRE IV

DÉFIS EN TERMES DE CONSERVATION ET DE GESTION DURABLE

Dans un chapitre précédent, les pressions et les menaces sur les ressources naturelles, donc sur la diversité biologique, ont été identifiées. Les défis actuels sont de trouver des solutions idoines et durables face à ces pressions et menaces qui ont un impact négatif sur la biodiversité et les services écosystémiques.

Les menaces quand elles se réalisent entraînent des pressions qui ont pour effet de provoquer des changements graves sur l'état des ressources naturelles et donc sur l'agriculture et la pêche qui sont les deux principales activités vitales des populations de la zone côtière guinéenne. C'est ainsi qu'un premier défi majeur est de trouver la réponse que ces deux activités doivent avoir face aux changements climatiques.

Un second enjeu est lié au dysfonctionnement des écosystèmes qui sont perturbés par les activités anthropiques, tel que le cas de la mangrove qui subit très fortement l'exploitation de ses ressources. Le défi est alors de parvenir à préserver les écosystèmes dont dépendent les activités agricoles et la pêche dont les pratiques doivent être améliorées par les meilleures alternatives possibles.

Préserver la biodiversité dans son ensemble comprenant les gènes, les espèces et les écosystèmes est certainement l'enjeu fondamental de la conservation et de la gestion durable de la zone côtière et marine de la Guinée. Enrayer la dégradation de cette biodiversité est donc le défi majeur que les divers acteurs dans une mobilisation collective à tous les niveaux de la zone côtière doivent ensemble relever s'ils veulent continuer à bénéficier des multiples biens et services fournis par les ressources naturelles.

Le rapport national sur l'environnement marin et côtier (2006) détaille davantage les défis à relever à travers quatre principaux objectifs assortis d'actions nationales prioritaires.

Objectif Principal 1: Renforcement de la capacité locale

La gestion des politiques et programmes au niveau local concernant la gestion et l'utilisation des ressources marines et côtières, se fait sous l'autorité du Conseil communal lors de l'élaboration du plan local de développement qui tient compte des politiques et programmes sectoriels. Les revenus des communautés locales sont encore modestes et mal répartis. Ils ne permettent pas des investissements d'envergure pour un développement local efficient. Pour cela, il est nécessaire d'envisager :

- l'amélioration des taux de recouvrement des taxes et autres matières imposables des communes et communautés locales de développement;
- le développement d'une approche participatif à la gestion rationnelle et l'utilisation durable de l'environnement marin et côtier afin d'intégrer tous les acteurs concernés, y compris les couches vulnérables, dépendantes de l'accès aux ressources naturelles pour assurer leur survie;
- le renforcement des partenariats dans la gestion des écosystèmes marin et côtier.

Objectif Principal 2 : Définition des Aires Marines Protégées

La remise en état des pêcheries nationales implique forcément la réhabilitation et la conservation des habitats et des espèces menacées par la gestion éco-systémique. Pour appuyer ces principes d'action, il est nécessaire de procéder à la mise en oeuvre des activités suivantes :

- l'établissement d'un système de cogestion dans des zones bien déterminées, le suivi et l'évaluation régulière des stocks de ressources halieutiques ;
- le développement d'AMP nationales et transfrontalières pour la conservation des écosystèmes, des habitats et des espèces ;
- la création de Comités de Gestion des Sites de Conservation pour la participation communautaire à la gestion durable des pêcheries.

Objectif Principal 3 : Education, sensibilisation et communication

Le code de l'environnement prévoit dans son application la recherche, l'éducation et la sensibilisation du public en matière de protection et de gestion rationnelle de l'environnement et de ses ressources. Les actions qui seront entreprises ou renforcées concernent essentiellement :

- l'éducation du public et particulièrement des communautés à la base pour accroître leurs informations, implication et leur participation active dans la protection et la mise en valeur de l'écosystème marin et côtier et de ses ressources ;
- l'intégration dans les programmes des institutions et établissements publics et privés, des programmes permettant d'assurer une meilleure connaissance en matière de protection de l'environnement marin et côtier ;
- le développement des radios rurales et privées pour la participation communautaire à la gestion rationnelle des écosystèmes et leurs ressources biologiques surtout dans les zones sensibles de protection prioritaire (échange d'expériences intercommunautaires).

Objectif Principal 4 : Protection des eaux côtières

La zone littorale bénéficie sur la majeure partie de la présence de grands fleuves côtiers avec leurs bassins versants. En vue d'une protection efficace de ces ressources, des actions spécifiques doivent être entreprises, notamment:

- la création d'une banque de données sur l'écosystème marin et côtier ;
- la mise en place d'un plan national d'intervention d'urgence contre les déversements d'hydrocarbures dans le milieu marin et des zones côtières ;
- l'inventaire et le contrôle des sources de dégradation et de pollution des zones côtières provenant d'activités terrestres ou humaines;
- l'amélioration de la gestion et du contrôle des eaux usées et autres traitements des déchets ;
- l'élaboration et l'adoption des normes environnementales spécifiques à la zone côtière.

Il faut ajouter à ces quatre objectifs, deux autres non moins majeurs : **l'éthique et la gouvernance environnementales** qui relèvent des défis émergents auxquels toutes les parties prenantes du développement de la Guinée maritime (secteurs public et privé confondus) doivent ensemble faire face. En effet nombre de recommandations relatives à la conservation de la zone côtière et marine sont sans suite du fait d'un défaut de bonne gouvernance de l'environnement et de la non observation d'une éthique environnementale indispensable. Le développement des capacités nationales dans les domaines de l'évaluation environnementale et de la mise en oeuvre de plans de gestion environnementale prend ainsi toute son importance et constitue l'enjeu qui va avec ces défis émergents.

L'application des lois et des textes réglementaires en matière d'environnement et la mise en œuvre des plans et stratégies nationales dans ce domaine constituent également des défis majeurs non encore surmontés. On constate notamment qu'aucune poursuite judiciaire n'est entreprise contre des actes pourtant répréhensibles comme l'occupation anarchique du rivage de la mer, la coupe abusive de la mangrove, des remblayages de domaines publics maritimes, les pollutions des zones côtières par des installations sises sur le territoire. Mais dans certains cas, la non mise en application des lois dépend du manque de textes d'application.

Quant aux plans et schémas comme le plan national d'action pour l'environnement, le plan national de lutte contre la désertification, le schéma directeur d'aménagement du territoire, le schéma d'aménagement de la mangrove, pour ne citer que ceux-là, leur mise en œuvre reste en attente depuis des années.

CHAPITRE V

CARTOGRAPHIE DES PRINCIPAUX ACTEURS ACTIFS DANS LE DOMAINE DE LA CONSERVATION ET DE LA GESTION DES ZONES CÔTIÈRES ET MARINES DANS LE PAYS

Plusieurs institutions publiques et des organisations non gouvernementales sont actives dans le domaine de la conservation et de la gestion des zones côtières et marines de la Guinée. Au nombre de celles-ci figurent :

Institutions publiques :

1. L'Office Guinéen de la Biodiversité et des Aires Protégées (ONBAP). L'Office a pour mission la promotion de la création des Aires Protégées terrestres et marines pour la conservation des espèces de biodiversité.
2. Le Centre de Protection Environnementale du Milieu Marin et des Zones Côtières (CPEMMZC). Le Centre a pour mission la préservation de l'environnement marin et côtier et de ses ressources naturelles contre toutes formes de pollution ou de dégradation.
3. La Direction Nationale des Eaux et Forêts (DNEF). La Direction a pour mission la mise en oeuvre de la politique nationale en matière de forêts et faune ainsi que de la police forestière.
4. La Direction Nationale de la Pêche Maritime (DNPM). Elle a pour mission la mise en oeuvre de la politique nationale en matière de pêche maritime.
5. La Direction Nationale de la Pêche Continentale (DNPC). Elle a pour mission la mise en oeuvre de la politique nationale en matière de pêche continentale.
6. La Direction Nationale de l'Environnement (DNE). Elle a pour mission la mise en oeuvre de la politique nationale de l'environnement.
7. La Direction Nationale de l'Assainissement (DNA). Elle est chargée de la mise en oeuvre de la politique nationale en matière d'assainissement.
8. La Direction Nationale de l'Agriculture (DNA). Elle est chargée de la mise en oeuvre de la politique agricole.
9. La Direction Nationale du Tourisme (DNT). Elle a pour mission la mise en oeuvre de la politique nationale en matière de tourisme.
10. La Direction Nationale des Mines. Elle est chargée de la mise en oeuvre de la politique minière nationale.
11. La Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire (DNAT). Elle a pour mission la mise en oeuvre de la politique nationale d'occupation des sols.
12. La Direction Nationale de la Marine Marchande (DNMM). Elle est chargée du contrôle de la navigation dans les eaux maritimes guinéennes.

13. Le Centre National de Surveillance des Pêches (CNSP). Le Centre est chargé de mettre en oeuvre les instruments de gestion et de contrôle des activités de pêche.
14. La Direction Nationale du Développement Industriel (DNDI). Elle est chargée de la promotion de l'industrie et des petites et moyennes entreprises.
15. La Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH). Elle est chargée de mettre en oeuvre la politique nationale en matière de gestion des ressources en eau.
16. La Direction Nationale de la Météorologie (DNM).
17. La Direction Nationale de la Décentralisation (DND). Elle a pour mission la mise en oeuvre de la politique nationale de décentralisation.
18. L'Observatoire National de la République de Guinée (ONRG).

Centres de Recherche et Universités

1. Le Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura (CNSHB). Le Centre a pour mission de fournir des informations scientifiques permettant l'élaboration des politiques et stratégies de gestion pour le développement du secteur de la pêche.
2. Le Centre de Recherche Scientifique Océanographique de Rogbanè (CERESCOR). Le Centre mène des activités de recherche orientées vers une connaissance de l'océan et de ses ressources en vue de leur mise en valeur et de leur gestion rationnelle.
3. Le Centre d'Etudes et de Recherches en Environnement (CERE). Il a pour mission le développement de capacités en études environnementale et en recherches dans les divers domaines de l'environnement.
4. L'Institut de Recherche Agronomique de Guinée (IRAG). Il a pour mission de mener la recherche agronomique en vue de fournir des informations scientifiques utiles au développement de l'agriculture en Guinée.
5. L'Université de Conakry qui à travers certains de ses départements mène des activités d'études et de recherche.

ONGs et Associations

1. L'ONG Guinée Ecologie (GE). GE a pour mission la protection de l'environnement en Guinée à travers la documentation, la formation, l'évaluation, la communication et l'éducation environnementales.
2. L'ONG AGRETAGE (Association Guinéenne pour la Recherche et la Promotion de Technologies en Environnement). Elle mène des recherches et des études visant la promotion de technologies respectueuses de l'environnement
3. L'ONG ADEPAG. Elle mène des activités de promotion et de développement de la pêche artisanale en Guinée.

4. L'ONG AGEMAF. Elle mène des activités de protection de l'environnement physique marin et fluvial en Guinée.
5. L'ONG Univers-Sel. Elle est active dans la gestion dans la promotion de technologies appropriée pour une meilleure gestion des ressources de la mangrove ;
6. L'ONG ADAM (Association pour le Développement Agricole de la Mangrove), active dans la lutte contre la déforestation en zone de mangrove, elle a mis en place un dispositif intentionnel de gestion dans des zones rurales des Préfectures de Coyah, Dubreka et Boffa
7. L'ONG PREM (Partenariat Recherche Environnement et Médias). Elle a pour mission le renforcement du partenariat entre la recherche, l'environnement et les médias.
8. L'ONG REGUIZOH (Réseau Guinéen des Zones Humides). Elle est active dans la saliculture et la protection de la mangrove. Elle donne en particulier un appui aux groupements féminins de saliculture sans feux dans la Préfecture de Boffa.
9. Le Forum des ONGs pour le Développement Durable (FONGDD). Le forum a pour mission de rassembler les ONGs d'environnement et de développement dans la poursuite d'objectifs communs visant le développement durable de la Guinée.
10. La Fédération des Organisations Paysannes de la Guinée Maritime. Elle a pour mission de fédérer les organisations qui défendent les intérêts et le développement du monde paysan en Guinée maritime
11. Aide-Action, ONG française qui intervient dans la CRD de Koba auprès des communautés, en leur donnant des formations en alphabétisation fonctionnelle et en offrant du micro crédit aux populations rurales les plus vulnérables. Elle intervient également dans la construction des infrastructures scolaires
12. Tostan (éclosion en langue Wolof), ONG qui évolue aussi dans la CRD de Koba, mène des activités telles que l'organisation à la base des communautés au tour des thèmes comme l'agriculture, la citoyenneté, l'éducation, la santé et la bonne gouvernance.
13. Charente Maritime Coopération, autre ONG française, intervient dans la préfecture de Boffa depuis 1992. En partenariat avec les sauniers de l'île de Ré en France, elle appuie les producteurs de sel (préparation du sel par séchage solaire au lieu de feu de bois de mangrove). Elle appuie également les personnes qui travaillent dans l'extraction de l'huile de palme. Elle se charge aussi de formation et d'offre de microcrédit aux populations locales.

CHAPITRE VI

CARTOGRAPHIE DES INITIATIVES EN COURS DANS LES SECTEURS DE LA CONSERVATION ET DE LA GESTION DES ZONES CÔTIÈRES ET MARINES

Au nombre des initiatives en cours, celles du PRCM méritent d'être mentionnées en premier. En effet, dans la mise en œuvre de la phase II de programme (2008-2011), la Guinée a été un des pays bénéficiaires en partage avec d'autres de 18 projets sur 23 répartis dans les 3 composantes et activités transversales du programme, à savoir :

- Appui au renforcement institutionnel du Réseau régional d'AMP en Afrique de l'Ouest (RAMPAO) et à la mise en œuvre de son plan de travail ;
- Appui à la création de nouvelles AMP et sites de conservation ;
- Appui au renforcement de l'efficacité de gestion des AMP ;
- West African Marine and Coastal Biodiversity Network – BIOMAC;
- Programme de Conservation du Lamantin Ouest African, *Trichechus, Senegalensis* : Phase II ;
- Gestion participative des Sites et des Ressources Naturelles en Afrique de l'Ouest- GP Sirenes ;
- Améliorer l'État de Conservation des Tortues Marines en Afrique de l'Ouest ;
- Renforcement des capacités régionales de gestion et de gouvernance des pêches (RECARGAO) ;
- Renforcement des capacités des ONGs et Organisations Professionnelles (OP) actives dans la pêche et l'environnement de l'Ecorégion Marine Ouest Africaine ;
- Appui à la mise en œuvre du Plan sous régional d'Action Requins Phase II (PSRA II) ;
- Programme de renforcement des capacités institutionnelles du Réseau sur les Politiques de Pêche en Afrique de l'Ouest (REPAO) ;
- Communication Environnementale;
- Promoting economic, social and environmentally responsible off shore oil and gas development in West Africa;
- Programme d'appui au réseau des Parlementaires et des élus locaux environnementalistes dans les pays du PRCM (PREPARE) ;
- Programme Régional d'Éducation à l'Environnement Côtier et Marin du Littoral Ouest Africain (PREE) ;
- Bilan Prospectif des changements à long terme de l'environnement littoral ouest africain ;
- Développement participatif de projets et fundraising ;
- Mobilisation d'action urgentes plaidoyer et small grants.

L'évaluation à mi-parcours réalisée en mars 2011 par la Coordination Régionale du PRCM indique les résultats atteints dans l'ensemble par ces projets pour la Guinée.

D'autres initiatives interviennent pour aider le gouvernement à enrayer la dégradation des ressources naturelles et parvenir à une meilleure protection de l'environnement en Guinée maritime.

Le PNUD exécute plusieurs appuis financiers que la Guinée a obtenu auprès du FEM. Il s'agit notamment des projets ci-après:

- La préparation de la communication nationale initiale à la CCNUCC ;
- La mise en œuvre du Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification ;

- Le renforcement des capacités institutionnelles de lutte contre la dégradation des sols et la déforestation en Guinée ;
- Le renforcement de la résilience et adaptation aux effets néfastes des changements climatiques des zones côtières vulnérables guinéennes ;
- Le renforcement des Capacités Nationales pour la Gestion Durable de l'Environnement (RCN-GDE) ;
- Le programme des micro-financements du FEM.

Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) pour sa part finance à travers le Programme d'Appui aux Communautés Villageoises (PACV – Phase II) deux importants projets relatifs à la biodiversité et à la gestion communautaire des terres qui touchent une partie de la Guinée Maritime.

L'Agence Française de Développement finance le projet de développement de la riziculture irriguée en Guinée maritime qui vient d'être renforcé par le Projet Riz-Basse-Guinée avec une nouvelle subvention de la France.

La Banque Islamique de Développement finance le Projet Riz à Kakossa qui est à sa dernière d'exécution.

La Banque Mondiale appuie le Projet Utilisation durable des ressources naturelles en zone côtière guinéenne (2008-2013) pour la promotion d'une gestion durable de la diversité biologique.

VII. RECOMMANDATIONS

Les présentes recommandations, éléments de réflexion et créneaux stratégiques potentiels sur lesquels un futur programme sous-régional pourrait se focaliser dans le pays, découlent des défis identifiés dans ce document et des recommandations contenues dans les multiples documents cités.

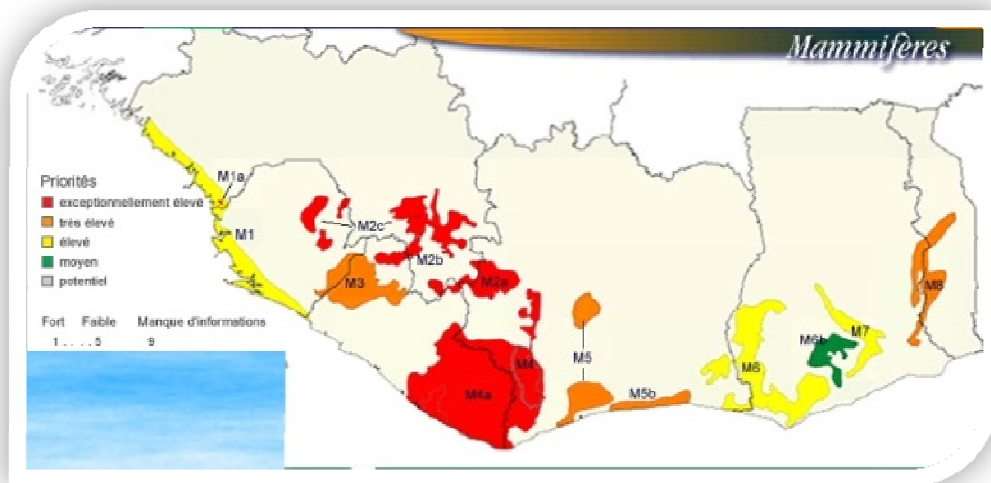
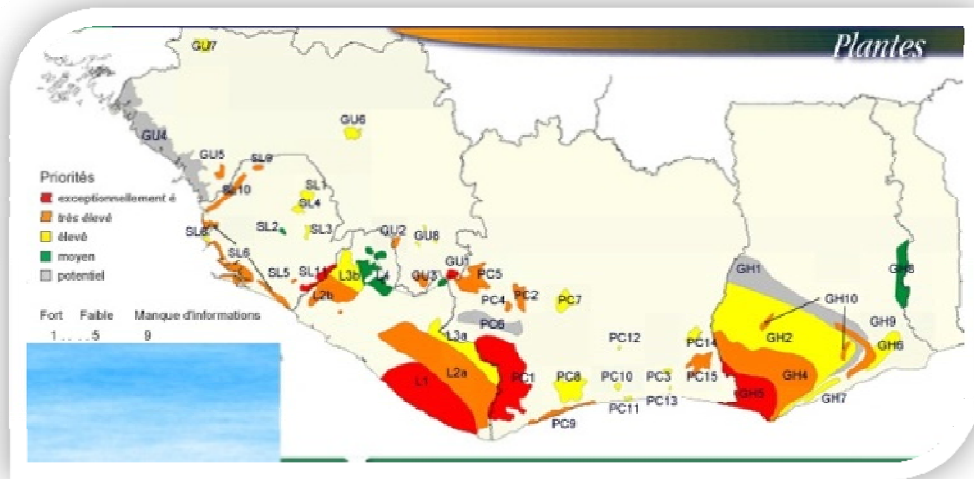
- **Recommandation 1** : Poursuivre les quatre objectifs présentés dans le rapport national sur l'environnement marin et côtier, et portant sur : (i) le renforcement de la capacité locale, (ii) la mise en place d'AMP, (iii) l'éducation, la communication et la sensibilisation, (iv) la protection des eaux côtières. Dans le même ordre d'idées, poursuivre les efforts pour la mise en œuvre de la décision prise au cours de la 9^{ème} Conférence des Parties de la Convention sur la Diversité Biologique concernant l'opérationnalisation de l'article 11 relatif à la mise en place d'AMP et d'aires de protection de la biodiversité et des habitats marins et côtiers.
- **Recommandation 2** : Renforcer les acquis de l'ensemble des 18 projets du PRCM II qui ont ciblé la Guinée, avec en priorité l'appui aux AMP déjà définies et la création de nouvelles AMP et sites de conservation, l'appui à l'éducation environnementale et le renforcement des capacités des ONGs et Organisations Professionnelles (OP) actives dans la pêche et l'environnement.
- **Recommandation 3** : Appuyer les actions inscrites dans le PANA dans le domaine de l'adaptation aux impacts des changements climatiques, notamment le renforcement des activités de reboisement et valorisation d'autres ressources côtières; la valorisation des déchets agro-pastoraux et vulgarisation des énergies nouvelles et renouvelables comme substituts aux bois de mangrove; le développement de l'exploitation des eaux de surfaces pour éviter les atteintes aux nappes phréatiques; la protection des plaines rizicoles par des digues et des ceintures d'espèces agro-forestières; la protection des zones frayères des ressources biologiques; la prise en compte des connaissances et pratiques locales dans les aménagements côtiers; la lutte contre la pollution côtière; la création d'activités génératrices de revenus; l'application et suivi des réglementations relatives à l'occupation du littoral; l'amélioration des techniques de gestion d'eau en zone côtière; l'amélioration de la santé des populations côtières ; l'éducation environnementale des populations côtières; la préparation aux catastrophes.
- **Recommandation 4** : Réactiver et mettre à jour le Schéma Directeur d'Aménagement de la Mangrove.
- **Recommandation 5** : Appuyer l'élaboration d'une politique nationale de recherche halieutique assortie d'une stratégie et d'un plan d'action à court, moyen et long terme.
- **Recommandation 6** : Appuyer le renforcement du contrôle et de la surveillance pour maîtriser l'effort de pêche exercé sur les ressources démersales par la redynamisation et le renforcement des capacités de l'Observatoire des pêches.
- **Recommandation 7** : Appuyer le renforcement de capacités des institutions de recherche CNSHB, CERESCOR, IRAG, CERE et les synergies entre elles en matière de recherche sur les espèces clés et les écosystèmes marins et côtiers.

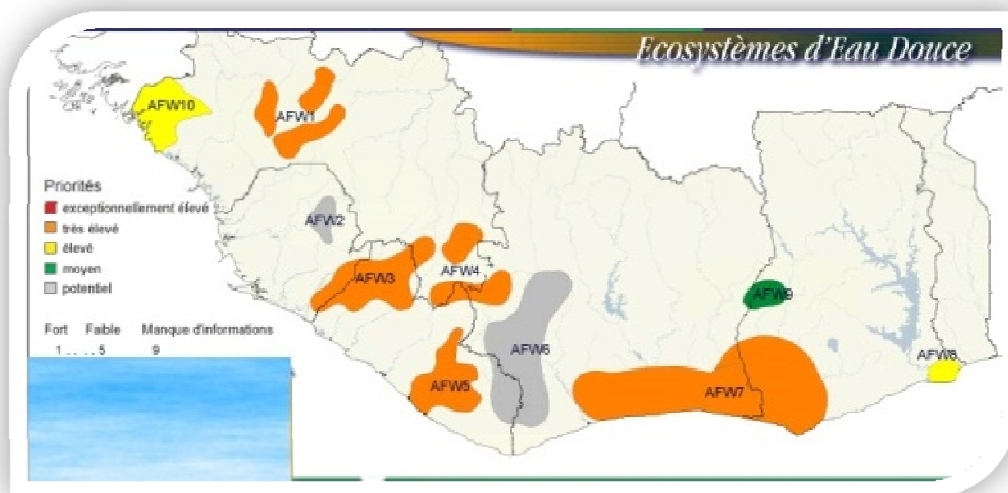
- **Recommandation 8** : Faciliter la mise en oeuvre du Plan d'action international pour la gestion des capacités de pêche et, de manière plus générale, pour promouvoir une gestion plus efficace des capacités de pêche dans la région couverte par le PRCM.
- **Recommandation 9** : Soutenir les échanges d'expériences entre les pays membres du PRCM sur la conservation des espèces-clés de la faune marine migratrice ouest-africaine qui sont menacées.
- **Recommandation 10** : Renforcer les capacités nationales en études et évaluations environnementales.
- **Recommandation 11** : Créer les conditions d'une mise en œuvre renforcée des Accords Multilatéraux sur l'Environnement ratifiés par la Guinée comme le recommande le Rapport sur l'Auto-évaluation des Capacités à Renforcer (ANCR) dont l'étude a été appuyée par le PNUD (2008-2010).
- **Recommandation 12** : Soutenir le développement de l'éthique et de la gouvernance environnementale en Guinée.



ANNEXE

Cartographie du 'hotspot' Forêt de Haute Guinée : Zones importantes identifiées en Guinée





Origine et explication des sigles GU, B, M, AFW sur les cartes précédentes

Extrait du CD de capitalisation des travaux de l'Atelier sur l'établissement des priorités en matière de conservation régionale tenu à Elmina, au Ghana, en 1999.

Groupe de travail sur les plantes

Le groupe de travail sur les plantes a concentré son attention sur les forêts denses très humides appropriées dans les zones géographiques étudiées. Les forêts plus ouvertes ou 'forêts sèches' furent exclues car il était nécessaire de mener un exercice séparé de définition des priorités pour inclure tous les pays de la zone soudanaise. Avant de définir les critères servant à identifier les zones prioritaires, le groupe a évalué les données existantes et la base de connaissances pour chacun des cinq pays de Haute Guinée en utilisant une compilation antérieure à l'atelier réalisée par l'équipe ECOSYN à l'Université Agricole de Wageningen. Les experts se sont divisés en plusieurs groupes pour identifier et désigner les zones forestières en utilisant une image satellite NOAA de la région. Ceci a permis d'identifier plus d'une centaine de polygones de zones forestières pour toute la région, nombre ensuite réduit à 48 en regroupant certaines zones selon les zones forestières au Ghana et au Liberia et d'autres dans des blocs forestiers plus importants en Côte d'Ivoire.

Les zones prioritaires ont été analysées sur la base des critères suivants :

- i) Variété des espèces/nombre d'espèces rares ou endémiques.
- ii) Endémisme des Espèces
- iii) Espèces Rares/Menacées
- iv) Habitats critiques
- v) Unicité ou rareté de l'habitat

Membres du groupe de travail sur les plantes: Musa Abu-Juam, Laurent Aké Assi, Selly Camara, Ben T. Donnie, Laurent Gautier, Charles-Raymond Haba, Francois Kouame, Ebenezer Laing, B.M.S. Turay and Renaat S.A.R. Van Rompaey

Groupe de travail sur les mammifères

Le Groupe Mammifère a eu accès à des listes d'espèces et de données sur leur distribution principalement pour les Rongeurs et les Chiroptères, mais les informations sur la distribution précise de plusieurs espèces étaient incomplètes. De plus, plusieurs groupes de mammifères, y compris les chauve-souris, rongeurs, musaraignes et petits carnivores avaient besoin d'une révision taxinomique. Afin de suppléer à l'insuffisance d'informations sur la distribution locale et de contribuer à un consensus plus large dans les zones à forte diversité et endémisme local dans toute la région, plusieurs sources importantes de données ont été utilisées pour sélectionner les zones prioritaires. La base de données WORLDMAP développée par le musée zoologique de l'Université de Copenhague, la Liste Rouge des Animaux Menacés dressée par UICN en 1996, le Plan d'Action Révisé des Primates Africains développé par UICN en 1996, la Base de Données sur les Antilopes Africaines réalisée par UICN en 1998 et la Base de Données sur les Mammifères Africains de l'Institut d'Ecologie Appliquée à Rome. Le groupe a aussi utilisé des évaluations subjectives basées sur les connaissances et l'expertise des participants, pour renforcer l'évaluation des priorités dans certains pays. Par exemple, l'inclusion de zones côtières prioritaires au Sierra Leone et dans la partie occidentale du Liberia provient de rapports sur des espèces rares (entre autres *Cephalophus jentinki*) dans cette région, de plus, certaines zones prioritaires à l'est de la Côte d'Ivoire et l'ouest du Ghana ont été déterminées par la fragmentation des populations d'éléphants de forêt et leur besoin de zones de passage.

Les critères utilisés pour définir les aires prioritaires pour les mammifères ont été définis de la façon suivante

- Diversité des espèces = Nombre d'espèces par aire (sur la base d'un degré sur la grille de données WORLDMAP);
- Endémisme des espèces = Répartition géographique restreinte pour les endémiques de Haute Guinée;
- Espèces rares et/ou en danger = Proportion de la diversité des espèces sur la Liste Rouge d'IUCN (sauf les chauve-souris, les rongeurs et les musaraignes soricides) et
- Habitats Critiques = Etendue et condition (perturbation) de l'habitat.

Membres du groupe de travail sur les mammifères: Michael Abedi-Lartey, Mohamed Bakarr, Richard Barnes, Adrian Barnett, Kadjo Blaise, Guy Cowlshaw, Jan Decher, Jakob Fahr, Rebecca Ham, Bernard Hoppe-Dominik, William Oduro, Marc Parren, Alexander Peal, Moses Sam, Sagnah Satenin, Duane Schlitter and Peter J. Stephenson.

Groupe de travail sur les oiseaux

Le groupe de travail sur les oiseaux a utilisé une compilation de données datant d'avant l'atelier ainsi qu'une analyse préparée par Birdlife International comme structure pour définir les aires prioritaires pour les oiseaux. Ce dernier document avait pour objectif l'identification d'Aires Importantes pour les Oiseaux (IBAs) dans les régions de Haute Guinée. Ce groupe a reconnu les limitations résultant de la discontinuité et de la taille des IBAs et a inclus des critères supplémentaires pour compenser ces limitations.

Le Groupe de Travail sur les Oiseaux a utilisé les critères suivants pour identifier les aires prioritaires :

- Endémisme des Espèces
- Espèces Rares/Menacées
- Sous-Habitats Critiques

Le groupe a utilisé différentes techniques, y compris des analyses de rubriques, une application sélective des critères et une analyse des lacunes pour identifier un total de huit aires. Ces aires ont ensuite été classées par priorité en termes d'importance biologique,

de menaces, de connaissances scientifiques, de priorités de recherche et de priorités pour les activités de préservation. Les deux zones de plus forte priorité étaient les hauts plateaux du Nimba et l'ensemble de Taï.

Membres du groupe de travail sur les oiseaux: Pamela Beresford, Mary Gartshore, Lars Holbech, Koffi Hounkpe, Arnold Okoni-Williams, Erasmus Owusu, Hugo Rainey, Guy Rondeau, Hazell Thompson and Hilaire Beibro Yaokokore

Groupe de travail sur les écosystèmes d'eau douce

Etant donné le manque de données géo-référentielles comparatives en ce qui concerne la faune d'eau douce de la région, le groupe de travail sur les écosystèmes d'eau douce s'est basé sur les communautés piscicoles comme indicateurs de l'intégrité du site. Les informations utilisées pendant l'atelier provenaient de publications existantes et de connaissances personnelles des experts participants. Un continuum de progression en deux dimensions d'importance biologique forte-faible et de menace forte-faible a été utilisé pour établir les catégories de sites prioritaires. Les zones qui exigent une attention prioritaire ont été classées en deux principaux groupes : Groupe A - zones vierges de haute valeur biologique situées dans des zones de préservation existantes ou peu menacées ; et Groupe B – domaines de moyenne à haute valeur biologique et sévèrement menacés.

Les aires prioritaires du Groupe A ont été cartographiées sur la base des bassins hydrographiques réels de toutes les rivières de la région, du nombre d'espèces de poissons, du nombre d'espèces de poissons endémiques par bassin hydrographique et des Aires de Préservation/Réserves Forestières dans les bassins hydrographiques. Les aires du Groupe B ont été sélectionnées sur la base de la présence de bassins hydrographiques dans les zones connaissant une forte croissance démographique et une forte urbanisation, de bassins hydrographiques près des concessions d'extraction de minerais et de bois et de bassins hydrographiques dans les zones de conflit ou celles subissant un afflux de réfugiés. Les aires prioritaires d'eau douce identifiées ont été ensuite conciliées avec celles identifiées par le groupe de travail sur les écosystèmes marins et côtiers, ceci afin de s'assurer que toutes les zones critiques qui auraient pu ne pas être recensées par le processus indiqué ci-dessus soient identifiées.

Groupe de travail sur les écosystèmes d'eau douce : Chris Gordon, Gordon Reid, Caroly Shumway and Melanie Stiassny.

Groupe de travail sur les écosystèmes marins

A cause des données limitées sur les espèces et du manque de données géo-référencées accessibles, le groupe de travail sur les écosystèmes marins et côtiers s'est fié principalement aux évaluations subjectives des participants et aux documents publiés disponibles à l'atelier pour obtenir des informations sur les espèces et les habitats marins. Les critères pour identifier les priorités étaient basés sur les valeurs biologiques (unicité biologique, diversité des espèces, endémisme et habitats naturels) et les menaces. Les types d'habitat représentaient les principaux critères de sélection, y compris les mangroves, estuaires, deltas, laisses de vases envahies par les marées, littoral rocheux, littoral sablonneux, lits d'herbe de mer et lagons. Les menaces suivantes ont été discutées et cartographiées du mieux possible : perte des habitats (zones de pêche destructrices, déboisement, mines, aquaculture, détournement des eaux douces, rejet de déchets, transport maritime); pollution (eutrophisation, produits toxiques, pesticides); salinisation des estuaires; espèces exotiques (invasions); changement de climat à l'échelle mondiale (augmentation du niveau des mers); sur-exploitation (prise directe ou accidentelle); et pêche artisanale comparée à la pêche industrielle. Sur la base des menaces actuelles et de la projection subjective de tendances à venir étant donné les facteurs socio-économiques tels que la croissance démographique, les concessions minières, la distribution des aires protégées et les zones de conflit civil, les aires prioritaires ont été sélectionnées pour inclure tous les facteurs importants dans un habitat marin naturel.

Groupe de travail sur les écosystèmes marins: Tundi Agardy, Ezio Amato, Hilaire Beibro, Eric Buegre, Jim Cannon, Ibrahim Dia, Samba Diallo, Sofia Engdahl, David Kpelle and Sankare Yacouba

Bibliographie

1. **Evaluation Mi-parcours du Programme Régional de Conservation Marine et Côtière en Afrique de l'Ouest – Rapport Final**
BAASTEL, PRCM, 2011
2. **Programme de gestion intégrée des ressources naturelles (Guinée Maritime) - Etudes préliminaires.**
Université Michel de Montaigne, 2005
3. **Evaluation environnementale et Sociale du Programme de gestion intégrée des ressources naturelles (PGIRN)**
Mbaye Mbengue FAYE, 2005
4. **Projet de gestion intégrée des ressources naturelles du littoral guinéen et protection de la biodiversité – PGIRN – Composante I : Protection et Conservation des Sites Côtiers Ramsar Iles Tristao/Alkatraz – RAPPORT DE MISSION**
Direction Nationale Des Eaux Et Forets - Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura
Octobre 2005
5. **Observatoire de la Guinée Maritime – Rapport d'étape**
Ministère du Plan
Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3
mai 2005
6. **Observatoire de la Guinée Maritime – Rapport d'Etape**
Université Michel de Montaigne, 2005
7. **Atlas Infogéographique de la Guinée Maritime**
André FONTANA, Georges ROSSI, Didier BAZZO, Ibrahima DIALLO, et Al.
CNRS - IRD, CNSH/B ; Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture
2000
8. **Atelier Sous-Régional Système d'Information des pêches**
CSRP, 2006
9. **Atelier de sélection des suivis écologiques et socio-économiques à mettre en oeuvre dans le cadre de la composante 2 du projet BioCoS**
FIBA, 2010
10. **Atelier de réflexion sur l'analyse des lacunes du RAMPAO**
RAMPAO, 2008
11. **Atelier de mise en place d'un observatoire de l'exploitation des Requins dans l'espace CSRP**
FIBA, PRCM, CRSP, 2008
12. **Programme A – Aires Marines Protégées – Rapport Technique 2009**
FIBA, PRCM, 2009
13. **Programme C – Espèces et Habitats – Rapport Technique 2009**
FIBA, PRCM, 2009
14. **Programme D – Capacités et Connaissances – Rapport Technique 2009**
FIBA, PRCM, 2009
15. **Projet Pêche écologique en Guinée - Établir les modalités (compétences, méthodes, outils) d'un développement durable des pêches guinéennes fondé sur un usage avisé de l'écosystème marin.**
CNSHB , CERERSCOR, IRD, Commission Européenne, Coopération Française

16. **Programme Régional d'Education à l'Environnement (PREE)**
PRCM
17. **Plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques de la Guinée**
Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, des Eaux et Forêts, 2007
18. **Projet Renforcement de la résilience et adaptation aux impacts négatifs du changement climatique des zones côtières vulnérables de la Guinée – RRACCZC**
PNUD/FEM
19. **Projet de Gestion Communautaire des Terres (PGCT)**
PACV/FEM
20. **Projet de Gestion Côtière et Marine de la Biodiversité (PGCMB)**
PACV/FEM
21. **Stratégie préliminaire de conservation du lamantin ouest africain (*trichechus senegalensis*)**
CISSE Ibrahima, KPOGHOMOU Cécé Noel, DIALLO Abdoulaye, DABO Alhousseïny, BANGOURA Cheick Ahmed Kassory
22. **Analyse de la diversité des écosystèmes marins et côtiers- identification des priorités pour la conservation,**
CAMARA Selly, BAMY Lamine Idrissa, CISSE Mouctar, BANGOURA Kandè, KEITA M. Lamine, KABA Bangaly, BALDE A. Mountaga
PNUD/DNE, Conakry, mai 1999.
23. **Synthèse des études de vulnérabilité/adaptation du secteur de la Zone Côtière aux changements climatiques, Projet FEM/PNUD GUI/03/G37, 2006 ;**
CAMARA Selly, YANSANE Amadou, SAMOURA Karim, BAH Amadou Oury Koré.
24. **Profil environnemental de la zone côtière guinéenne, Conakry, ONUDI, 2006,**
CERESCOR
25. **Etude de vulnérabilité et adaptation de la zone côtière aux changements climatiques, Rapport final, Conakry**
CISSE Sékou, BAMBA Zoumana, SAMOURA Karim, DIANE Ibrahima, BAH Mamadou Oury, DIALLO Amadou (novembre 2000)
26. **'Plan d'action national pour la gestion des ressources environnementales marines et côtières de la Guinée'**
Grand Ecosystème Marin du Courant de Guinée (Guinea Current Large Marine Ecosystem GCLME) - Commission Intérimaire du Courant de Guinée - RAPPORT FINAL - NOVEMBRE 2010

ANNEXE

Termes de référence Consultants nationaux

-

Études diagnostiques

Devant mener à la formulation participative des axes stratégiques prioritaires nationaux pour le futur du Programme Régional de Conservation de la zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest

Contexte :

Le Programme Régional de Conservation de la zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest - PRCM (www.prcmarine.org) a vu le jour en 2001. Il est une initiative conjointe de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature - UICN, de la Fondation Internationale du Banc d'Arguin – FIBA, du Fonds Mondial pour la Nature - WWF, et de Wetlands International - WI, en partenariat avec la Commission Sous-Régionale des Pêches - CSR. Il représente aujourd'hui une coalition de plus de 100 institutions partenaires qui a pour objectif de coordonner les efforts en faveur de la conservation du littoral des pays côtiers de la sous région à savoir, la Mauritanie, le Sénégal, le Cap Vert, la Gambie, la Guinée Bissau, la Guinée, et la Sierra Leone.

Prévue pour se clôturer en juin 2012, la deuxième phase du PRCM vient de faire l'objet d'une évaluation à mi parcours. Les conclusions de cette évaluation, partagées par les acteurs du PRCM, ont montré la pertinence de poursuivre les efforts de conservation engagés par le PRCM dans la sous région.

C'est dans cette perspective que le Comité de Pilotage du PRCM dans sa réunion du 17-18 mars 2011 a décidé de lancer un processus participatif de construction du Programme du « futur PRCM » et de confier la conduite de ce processus à un comité de formulation ou « comité de design », structure ad hoc et multi institutionnelle. Un consultant externe international, Le Groupe-conseil baastel sprl (Baastel) a depuis été recruté pour animer ce processus et rédiger les rapports de ses différentes étapes/composantes ainsi que le document final du programme du futur PRCM.

Dans ce cadre, la première étape de ce processus de formulation vise l'identification et la priorisation d'axes stratégiques de programmation pour le futur programme sous-régional, qui doivent être développées sur la base de discussion autour de diagnostics nationaux.

Les présents termes de référence visent le recrutement d'un consultant national par L'unité de coordination du PRCM, pour chacun des 7 pays où le PRCM est actif, pour alimenter ce processus de diagnostic et priorisation national.

Objectifs du mandat :

Le consultant national sera chargé de :

- la réalisation du diagnostic en terme de conservation et de gestion durables des zones marines et côtières du pays, et
- Appui à la préparation et la co-facilitation de l'atelier national de discussion sur la base des résultats de ce diagnostic.

Description sommaire du contenu de l'étude attendue :

Ce diagnostic, sous forme d'un rapport d'une vingtaine de pages plus annexes, devra largement s'inspirer de diagnostics reconnus déjà existants et provenant soit de l'État, soit d'autres acteurs du pays ou de la sous-région, tels les universités, ONGs nationales et internationales, centres de recherches, autres bailleurs, et pouvant inclure des travaux réalisés par les partenaires actuels du PRCM (CSRP, FIBA, UICN, WWF et Wetlands International). Il devra entre autres couvrir les éléments clés suivants (liste non exhaustive à ce stade et qui sera étoffée dans une ébauche de table des matières indicatives du document de diagnostic national à suivre en début de mandat):

- Quel est l'État actuel de la conservation et de la gestion des zones marines et côtières du pays, en termes biophysiques, socio-économiques et politiques (sur la base d'indicateurs existants et devant être compilés par le consultant national et/ou d'études diagnostiques déjà réalisées)?;
- Quelles sont les zones géographiques les plus sensibles en termes de conservation et de gestion de la zone côtière et marine?
- Quels sont les plus grandes sources de pressions et de défis (présentes mais aussi à venir) quant à la conservation et la gestion durables de ces ressources au pays et quels est l'impact attendu sur la gestion de ses ressources?;
- Quelles sont les priorités du gouvernement et des populations locales quant à ses problématiques de conservation et de gestion des ressources? Où se situent les plus grands défis en termes d'éducation et de sensibilisation tant de la classe politique que des populations gérant les ressources?
- Ces pressions et défis ont-ils une origine ou une dimension sous-régionale significative? Quel genre de plaidoyer au niveau sous-régional serait utile pour s'attaquer à ces pressions et défis? Et au niveau national?
- Quelles sont les initiatives en cours dans le pays adressant déjà ces différentes problématiques de conservation et de gestion durable, qui les financent, sur quelle période et à quelle hauteur?;
- Quelles sont les différents acteurs de la société civile ou du secteur privé actifs en termes de gestion et de conservation des zones côtières et marines dans le pays? Quels sont leur domaine d'activité, leurs moyens globaux et leur plus-value?
- Sur la base de ce diagnostic et de cette cartographie des acteurs, peut-on déjà identifier, à titre d'éléments de réflexion, des créneaux stratégiques potentiels sur lesquels un futur programme sous-régional pourrait se focaliser dans le pays, de manière à créer des synergies tout en identifiant une niche bien précise et une valeur ajoutée?

Produits attendus et échéanciers :

Les produits suivant sont attendus du consultant local, en respect des échéanciers serrés de ce mandat indiqués ci-dessous :

- Bibliographie: le 16 juin
- Ébauche du diagnostic national le 27 juin
- Version finale du diagnostic national le 1er juillet
- Présentation powerpoint de 20 minutes : le 1er juillet

- Co-facilitation à l'atelier national : Dates à déterminer entre le 7 et 20 juillet dans chaque pays par UC PRCM
- Apport à la rédaction du rapport d'atelier Au plus tard 1 semaine après l'atelier

Tous les rapports et présentation doivent être préparés dans la langue de tenue de l'atelier national. Le rapport de diagnostic doit compter un maximum de 20 pages simple interligne, plus annexes au besoin.

Une table des matières détaillées sera fournie en début de mandat par le consultant international, Baastel, pour la préparation du rapport diagnostique.

Au plan substantif, le consultant national se rapportera au consultant international, Baastel, qui approuvera la qualité des extraits. Au plan administratif, le contrat et les paiements au consultant national seront gérés par l'unité de coordination du PRCM.

Le consultant national est appelé à contacter lui-même les acteurs nationaux et régionaux pour la collecte d'information nécessaire au diagnostic, avec l'appui de l'Unité de coordination du PRCM et de ses partenaires locaux pour faciliter la prise de contact initiale.

Niveau d'effort estimé:

La ventilation proposée pour le niveau d'effort pour le consultant local pour la réalisation de l'ensemble de ce mandat est la suivante :

- Entretiens avec acteurs clés pour collecte d'info : 2 jours
- Bibliographie : 1 jour
- Revue et analyse documentaire : 3 jours
- Rédaction d'une ébauche de diagnostic national : 4 jours
- Intégration des commentaires – version finale : 1 jours
- Appui à l'organisation et Préparation personnelle pour l'atelier national : 2 jour
- Co-facilitation à l'atelier national de diagnostic : 2 jours
- Participation à la rédaction du rapport d'atelier : 1 jour

Total : 16 jours

Compétences requises :

- Formation académique et expérience pertinentes aux domaines d'intervention du PRCM
- Excellentes connaissances des problématiques de gestion marine et côtière du pays
- Excellentes connaissances et accès aux acteurs clés dans le domaine
- Bonne capacité d'analyse et de synthèse
- Impartialité
- Bon communicateur.